

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/COMTD/IF/14/Add.1
4 mars 1998

(98-0845)

Comité du commerce et du développement
Cadre intégré pour l'assistance technique
liée au commerce

Original: français

EVALUATION DES BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE
LIEE AU COMMERCE PRESENTEE PAR LE BENIN

REPOSES INTEGREES DE LA BANQUE MONDIALE, DU CCI,
DE LA CNUCED, DU FMI, DE L'OMC ET DU PNUD

BENIN

Addendum

BENIN

DOCUMENT DE PROJET POUR LE SUIVI ET LA MISE EN OEUVRE DE PROJET DES
ACCORDS DE L'OMC - Version: 22.01.98

O M C Organisation Mondiale du Commerce
CNUCED Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CCI Centre du Commerce International

Titre Suivi des accords de l'OMC et amélioration des débouchés
internationaux pour les entreprises exportatrices du Bénin

Durée Deux ans et demi

Site du projet Cotonou, Bénin

Secteur Commerce et développement
Sous-secteur Promotion des exportations
Agences d'exécution Organisation mondiale du commerce
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Centre du commerce international

Agences coopérantes
au niveau national - Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT)
- Centre Béninois du Commerce Extérieur (CBCE)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)
- Conseil National pour l'Exportation (CNEX)
- Observatoire des opportunités d'affaires
- Université de Cotonou

Date estimée de démarrage Mars 1998

Description succincte Ce projet est destiné à mettre sur pied une capacité nationale pour
améliorer la connaissance du système commercial multilatéral par
l'administration, les institutions et les entreprises béninoises et
faciliter l'identification des opportunités d'exportation résultant de la
mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay par les pays
membres de l'OMC.

Estimation total du budget: US\$ 1'371'750

	1998	1999	2000	Totaux
OMC	53,000	33,000	0	86,000
CCI	341,250	431,500	123,000	895,750
CNUCED	141,400	141,200	107,400	390,000
Total	535,650	605,700	230,400	1,371,750

Approuvé par:

Gouvernement
du Bénin (Signature) _____ Date: _____

Pays donateur (Signature) _____ Date: _____

Pays donateur (Signature) _____ Date: _____

OMC (Signature) _____ Date: _____

CNUCED (Signature) _____ Date: _____

CCI (Signature) _____ Date: _____

TABLE DES MATIERES

- I. CONTEXTE
- II. DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR
 - A. Situation économique générale
 - B. Adhésion du Bénin à l'OMC et application des Accords de l'Uruguay Round
 - C. Cadre institutionnel
 - D. Régime commercial au Bénin
- III. JUSTIFICATION DU PROJET
 - A. Problème de développement à prendre en charge
 - B. Bénéficiaires
 - C. Stratégie du projet
 - D. Considérations particulières
 - E. Mesures de coordination
 - F. Capacités nationales de soutien et d'exécution
 - G. Assistance technique en cours
 - H. État des besoins en assistance technique
- IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET
 - A. Objectif de développement
 - B. Objectifs directs du projet
 - C. Résultats attendus et activités du projet relatifs au premier objectif
 - D. Résultats et activités relatifs au deuxième objectif
 - E. Résultats et activités relatifs au troisième objectif
- V. APPORTS
 - A. Stratégies de mise en oeuvre et mesures de coordination
 - B. Modalités de mise en oeuvre
 - C. Apports des partenaires au Projet
- VI. CRITERES DE PERFORMANCE ET RISQUES
 - A. Critères de succès
 - B. Risques
- VII. RAPPORTS ET EVALUATION
- VIII. SUSPENSION OU FIN DE L'ASSISTANCE
- IX. BUDGETS
 - A. Budget des interventions de l'OMC
 - B. Budget des interventions du CCI
 - C. Budget des interventions de la CNUCED
- X. CALENDRIER DE REALISATION DES TACHES

ABREVIATIONS

APFB	Association pour la Promotion des Fruits et Légumes
ASNIB	Association Nationale des Industriels du Bénin
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAT-CNS	Cellule d'Appui Technique du Comité National de Suivi du Programme de Relance du Secteur Privé
CBCE	Centre Béninois du Commerce Extérieur
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
CNCB	Conseil National des Chargeurs du Bénin
CNEX	Conseil National pour l'Exportation
CPA	Centre de Promotion de l'Artisanat
DAGRI	Direction de l'Agriculture
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse
DAR	Direction de l'Application de la Réglementation
DAS	Département Animation Sectorielle
DCE	Direction du Commerce Extérieur
DDI	Direction du Développement Industriel
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DG/DDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DMM	Direction de la Marine Marchande
DNA	Direction Nationale de l'Artisanat
DOI	Direction des Organisations Internationales
DPI	Direction de la Promotion des Investissements
DPQC	Direction de la Promotion de la Qualité et du Contrôle
DTH	Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie
GREXPOB	Groupe des Exportateurs de Produits Oléagineux du Bénin
MAEC	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MF	Ministère des Finances
MIPME	Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MPREPE	Ministère du Plan, de la Restructuration Économique et de la Promotion de l'Emploi
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAC	Port Autonome de Cotonou
SONAPRA	Société Nationale pour la Production Agricole
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
WAEN	West African Enterprise Network, Réseau Ouest-Africain des Entreprises

I. CONTEXTE

Ce document de projet est le fruit d'une mission conjointe OMC/CNUCED/CCI d'identification des besoins en assistance technique au Bénin qui a séjourné à Cotonou du 23 au 27 septembre 1996, dans le cadre du Programme Intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance à certains pays africains pour le suivi des accords de l'OMC. Cette mission répondait au besoin d'assistance des pays les moins avancés et d'autres pays africains pour développer et diversifier leur commerce et améliorer leur intégration au système commercial multilatéral.

Ce projet qui couvre huit pays dont le Bénin, fait suite à une requête des Ministres du Commerce africains réunis à Tunis en octobre 1994, lesquels souhaitaient le concours de la communauté internationale pour aider leur pays à adapter leur commerce extérieur au contexte nouveau de libéralisation et de mondialisation découlant de la mise en oeuvre des accords du cycle d'Uruguay.

La mission avait pour objectifs de:

- identifier les besoins d'assistance technique;
- évaluer les capacités institutionnelles pour le développement des ressources humaines; et
- évaluer les voies et moyens en vue de renforcer les capacités de l'offre exportable du pays.

II. DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR

A. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE

1. Principales caractéristiques de l'économie

S'étendant sur 112 622 km² à l'est du Nigéria, le Bénin compte près de six millions d'habitants. L'économie est essentiellement tributaire de l'agriculture (coton, cultures vivrières), qui fournit plus d'un tiers du produit intérieur brut, trois quart des emplois et l'essentiel des recettes d'exportation. Avec un revenu par habitant inférieur à 400 dollars EU en 1996, le Bénin fait partie du groupe des pays les moins avancés. Les conditions en matière de santé et d'éducation constituent un important handicap pour le développement économique du pays. Le taux de mortalité infantile est élevé; l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 51 ans et l'analphabétisme touche 74 pour cent des femmes. L'éducation et la santé figurent au premier plan des priorités de développement du gouvernement, mais ne représentent ensemble qu'environ 3 pour cent du PIB.

Après l'agriculture, le commerce constitue le second pilier de l'économie, contribuant pour plus de 20 pour cent au PIB. Il s'agit en grande partie d'un commerce de transit avec les pays enclavés au nord du Bénin (Niger, Burkina Faso), qui utilisent le port de Cotonou sur l'Océan atlantique; et d'est en ouest avec le Togo et le Nigéria. De par la taille de ce dernier, la longueur de la frontière commune et la densité du commerce entre les deux pays, l'économie béninoise est davantage dépendante de l'évolution économique au Nigéria qu'elle n'est sensible aux variations des cours mondiaux du coton. D'autres facteurs ont probablement davantage conditionné l'évolution à long terme de la croissance économique, notamment la politique d'investissement et les interventions de l'Etat dans la production et la commercialisation des produits agricoles.

Le secteur manufacturier produit essentiellement des biens de première nécessité (savon, huiles alimentaires, boissons, ciment), ainsi que des textiles et autres produits du coton. Les activités de services occupent une très grande place dans l'économie (45 pour cent du PIB), reflétant

l'importance du commerce. Bien que d'importantes potentialités minières et énergétiques aient été identifiées, elles restent peu exploitées.

Le secteur informel fournit environ la moitié des emplois. Il est concentré dans les activités agricoles et le commerce, y compris celui d'importation et d'exportation. Son expansion peut être due à la rigidité du système économique planifié en vigueur durant les années 70 et 80. Lors des plans d'assainissement budgétaire mis en place à la fin des années 80, le secteur a servi de soupape pour les fonctionnaires licenciés, mais à des niveaux de rémunération considérablement moindres. La frontière commune avec le Nigéria, et les nombreuses possibilités de contrebande dues aux prohibitions à l'importation appliquées dans ce pays, ont aussi stimulé les activités du secteur informel. Le gouvernement béninois, reconnaissant que ce secteur contribue de manière significative au développement économique national, maintient une attitude conciliante à l'égard de telles entreprises qui ne contribuent guère au système fiscal national.

2. Stabilisation et ajustement

Bien que des réformes aient été entreprises dès 1986, y compris un gel des recrutements dans l'administration, un abattement salarial de 10 pour cent dans la fonction publique et quelques privatisations, le processus ne s'accéléra qu'après l'avènement de la démocratie en février 1990 et le retour à la stabilité politique et civile. Un important programme d'assainissement des finances publiques a été mis en place en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Afin de réduire le déficit du secteur public, des réformes ont été introduites afin d'augmenter les recettes; des mesures de soutien ont été prises pour faciliter le passage au secteur privé des 37 000 employés licenciés de la fonction publique et des entreprises d'Etat. Un système bancaire sain a été rétabli, comprenant plusieurs nouvelles banques privées.

La réhabilitation macro-économique entre 1990 et 1993 a été significative, et contrastait avec la tendance au déclin dans la région qui prévalait avant la dévaluation de janvier 1994. Le budget de l'Etat a retrouvé et conserve un solde primaire positif, bien que les paiements au titre de la dette continuent à engendrer un déficit budgétaire. Les dépôts bancaires auprès des banques nouvellement créées se sont accrus considérablement grâce au rapatriement des capitaux. La masse monétaire a augmenté de presque un tiers durant cette période, reflétant la reprise de l'activité économique, tandis que les crédits bancaires au secteur public, qui dans le passé avaient constitué une cause majeure de l'effondrement du secteur bancaire, sont restés stables. Cependant, la balance des paiements a retrouvé un équilibre en grande partie grâce à des dons extérieurs, qui dépassaient 10 pour cent du PIB en moyenne. Entre 1990 et 1995, les réserves internationales brutes du Bénin, exprimées en mois d'importations de marchandises, ont triplé. L'ajustement s'est accompagné d'une croissance économique modeste mais soutenue.

Durant cette période, le gouvernement a également procédé à une réforme du système fiscal, comprenant, entre autres, l'introduction de la TVA et un système de taxation simplifié pour les petites entreprises. Dans le cadre des réformes commerciales, il a aboli les licences d'importation et la plupart des restrictions quantitatives à l'importation. Le nombre de produits soumis au contrôle des prix a été ramené à moins de cinq en 1996. Les taxes et licences d'exportation ont été éliminées pour la plupart des produits. De plus, les conditions à remplir pour exercer des activités commerciales ont été simplifiées.

Le franc CFA a été dévalué de 50 pour cent le 12 janvier 1994. Cette dévaluation faisait suite à une appréciation en termes effectifs réels du franc CFA dans la plupart des pays de la zone franc. Dans le cas du Bénin, cette appréciation reflétait en grande partie la forte dépréciation en termes réels du naira du Nigéria.

L'effet de cette dévaluation sur les entreprises locales a varié en fonction de plusieurs facteurs. Elle a donné un répit à certaines entreprises dans la mesure où, en augmentant les prix en francs CFA des biens importés, elle a permis la hausse des prix de leurs substituts fabriqués sur place.¹ Toutefois, elle a également augmenté le coût des intrants importés ainsi que le poids de l'endettement en devises.² Les entreprises produisant pour l'exportation ont bénéficié de hausses de prix en monnaie nationale.³ D'autre part, la dévaluation a été suivie d'une contraction de la demande globale, ce qui a affecté négativement certaines entreprises.

La relance de l'investissement privé constitue l'objectif primordial du Gouvernement. Actuellement, on assiste à une modeste reprise de l'investissement, qui atteignait 17 pour cent du PIB en 1995. Cette croissance serait toutefois essentiellement due à des investissements publics. L'investissement étranger direct n'a pas dépassé 10 millions de dollars EU depuis 1990. Le faible niveau de l'investissement peut être imputé au faible niveau d'éducation et de formation, à la qualité et au coût des services commerciaux (par exemple, télécommunications, transport aérien), ainsi qu'à l'absence d'une véritable protection juridique et judiciaire des investisseurs. Le manque de dynamisme des investissements privés tient peut-être aussi à l'incertitude qui caractérise les futures conditions commerciales et fiscales dans le cadre des différents accords régionaux de commerce, notamment l'UEMOA et la CEDEAO. Les éventuels investissements de grande envergure destinés à un marché régional élargi nécessiteraient, pour être rentables, l'élimination concrète des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce régional, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

3. Résultats commerciaux

La composition du commerce extérieur est difficile à analyser, du fait de la présence du commerce de réexportation, informel ou non, qui représente entre un cinquième et un quart des importations et pour lequel peu de statistiques détaillées sont disponibles. D'autre part, le commerce extérieur de certaines entreprises d'Etat, par exemple, dans le domaine du pétrole (SONACOP), de l'électricité (SBEE) et du coton (SONAPRA) n'est pas comptabilisé par l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique.

Le commerce extérieur comprend les exportations de produits locaux, dont le coton est le plus important, ainsi que le commerce de réexportation de produits importés, illustrant le rôle central des activités de commerce pour le Bénin (graphique I.4). Ce commerce reflète la position géographique du pays, mais également sa stabilité politique, ainsi que la relative efficacité du port de Cotonou et du système de transport terrestre par rapport à certains pays limitrophes.

Les statistiques d'exportation, calculées d'après la balance des paiements, comprennent également des estimations de l'important commerce informel non enregistré par les douanes, qui peut être soit d'origine nationale (par exemple, des exportations de coton brut ou de produits alimentaires effectuées directement par les paysans); soit d'origine étrangère. Dans ce dernier cas, les produits sont généralement initialement importés au Bénin car restreints à l'importation ou assujettis à des droits de douane plus élevés dans les pays voisins, puis réexportés de manière "informelle" vers ces pays. Il s'agit principalement de riz et de farine, de tissus de coton et autres textiles, de vêtements, de

¹Les producteurs d'huile de palme ont pu augmenter leur prix de vente plus que leurs coûts de production locaux, tels que les salaires et les achats de régimes aux planteurs. (Société française de conseil en développement (1994)).

²La Société béninoise d'eau et d'électricité (SBEE) importe l'essentiel de l'électricité qu'elle vend ensuite à des prix plafonnés par l'Etat; son endettement est en devises. La SOBEBRA, qui produit de la bière et des boissons gazeuses, importe aussi l'essentiel de ses intrants et a des dettes importantes en devises.

³Les exportateurs de coton et d'ananas, qui vendent leur production au prix mondial, ont enregistré d'importantes augmentations de bénéfices suite au changement de parité.

pneus usagés et de boissons alcooliques à destination du Nigéria. Ces produits sont soit dédouanés pour la consommation intérieure puis réexportés par voie terrestre ou fluviale en évitant les postes de douane; soit déclarés en transit pour un autre pays, puis détournés.

Les exportations totales (sur la base de la balance des paiements) ont atteint 227 milliards de francs CFA en 1996, soit plus de 440 millions de dollars EU, après une croissance remarquable depuis 1994, liée à l'augmentation des prix du coton et des volumes produits. Les importations totales (c.a.f.) ont atteint 287 milliards de francs CFA, soit plus de 557 millions de dollars EU en 1996. A prix constants, elles ont chuté de 25 pour cent à la suite de la dévaluation, mais le rebond en 1995 a été également important. Certains biens intermédiaires et d'équipement importés pour le Sixième sommet de la francophonie en décembre 1995, sont inclus dans les chiffres.

a) Structure des échanges par produit

Le coton (fibres et graines) est la principale production d'exportation, fournissant des revenus évalués à 120 milliards CFA (230 millions de dollars EU) en 1996. Reflétant la performance du coton, les exportations de produits locaux ont plus que doublé entre 1992 et 1996. Les exportations de noix de cajou (12 000 tonnes en 1994-95), de tabacs et d'autres produits agricoles ont également connu une forte expansion durant cette période, mais ne dépassaient pas 10 millions de dollars EU. Les exportations de pétrole sont en déclin, reflétant l'épuisement du seul gisement exploité.

Exportations, 1992 et 1996
(Millions de dollars EU et pourcentage)

Produits	1992		1996	
	Million \$	% Total	Million \$	% Total
<u>Exportations totales</u> (f.o.b.):	371.4	100	443.7	100
Exportations de produits locaux	132.2	35.6	284	64
Réexportations	239.2	61.4	159.7	36
<u>Exportations de produits locaux:</u>				
Coton égrené	97.5	26.3	230.1	51.9
Graines de coton	6.4	1.7	10.2	2.3
Pétrole	16.3	4.4	10.2	2.3
Noix de cajou	1.4	0.3	7.5	1.7
Tabac et cigarettes	0.3	0.1	4.1	0.9
Riz	5.9	1.6	3.1	0.7
Bois sciés ou tranchés	0.3	0.1	1.3	0.3
Poisson	0.2	0.1	1.1	0.3
Ciment	1.9	0.5	1.1	0.3
Tourteaux de céréales et l'oléagineux	0.2	0.1	0.9	0.2
Billets de banque	0.0	0	0.6	0.1
Nattes et ouvrages de vannerie	0.3	0.1	0.5	0.1
Véhicules automobiles, tracteurs	1.6	0.4	0.4	0.1
Bois bruts	0.0	0	0.4	0.1
Tôles de fer et autres ouvrages en fer	0.3	0.1	0.3	0.1
Machines, appareils et engins mécaniques	0.6	0.2	0.3	0.1
Oxygène	0.0	0	0.1	0
Autres céréales, blé, maïs	1.1	0.3	0	0
pour mémoire: taux de change	264.7		511.6	

Source: Statistiques officielles béninoises.

Selon les données disponibles, les principales importations se composent de produits pétroliers, correspondant à 12 pour cent des importations totales. Les autres importations comprennent du riz, d'autres produits alimentaires et des textiles. Elles sont en partie réexportées vers le Nigéria de manière informelle; la libéralisation par le Nigéria des importations de riz en 1996 aurait divisé par trois ce commerce.

Importations selon les principaux groupes de produits, 1992 et 1996
(Millions de dollars EU et pourcentage)

Code du SH	Groupe de produits	1992		1996	
		Valeur Millions \$	% du Total	Valeur Million US\$	% du Total
	<u>Importations totales (c.a.f.)</u>	648.6	100	681.8	100
	<u>Importations totales (f.o.b.):</u>	560.4	86.4	561.8	82.4
	Importations pour la consommation intérieure	383.3	59.1	439.3	64.4
	Importations pour la réexportation	177.1	27.3	122.5	18
	<u>Importations totales (c.a.f.):</u>				
50-67	Coton, matières textiles et vêtements	98.7	15.2	83.9	12.3
27	Produits pétroliers	66.6	10.3	79.8	11.7
28-29, 31-32	Produits chimiques	38.1	5.9	45.1	6.6
10	Céréales	151.6	23.4	42.3	6.2
84	Machines et matériel mécaniques	27.4	4.2	33.6	4.9
74-83	Métaux et ouvrages en métaux	31	4.8	33.2	4.9
87	Matériel de transport	42.9	6.6	30.3	4.4
85	Matériel électrique	20.5	3.2	23.7	3.5
48-49	Papeterie et librairie	11.8	1.8	17.2	2.5
26	Minéraux et produits d'origine minérale	15.6	2.4	14.6	2.1
30	Produits pharmaceutiques	8.4	1.3	14.1	2.1
19	Préparations alimentaires	8.3	1.3	11.4	1.7
4	Laits et produits laitiers	5.2	0.8	11.4	1.7
17	Sucres et sucreries	11.9	1.8	10.5	1.5
22, 24	Boissons et tabacs	19.3	3	9.3	1.4
11	Produits de la minoterie	16.9	2.6	9.1	1.3
68-70	Produits céramiques, ouvrages en verre et en pierres	4.3	0.7	6.1	0.9
2	Viandes et abats comestibles	11.7	1.8	4.4	0.6
33	Préparations cosmétiques	10.3	1.6	3.6	0.5
3	Poissons et crustacés	8.7	1.3	3.4	0.5
	Autres (importations informelles)	39.5	6.1	194.9	28.6
Pour mémoire: taux de change FCFA/US\$, 1\$		264.7		511.6	

Source: Statistiques officielles béninoises.

b) Structure des échanges par région

Le coton est exporté vers plusieurs pays, dont les principaux sont le Brésil, le Maroc et le Portugal. Les exportations de noix de cajou se font à destination principalement de l'Union Européenne, des États-Unis et de l'Inde. Le reste du commerce se fait principalement à destination des pays limitrophes, en particulier du Nigéria et des pays enclavés du Sahel.

A l'importation, le principal partenaire du Bénin est l'Union européenne, notamment la France, qui fournit plus de 18 pour cent des importations. Les autres principaux partenaires sont la Thaïlande (riz), l'Union européenne et la Chine. Les statistiques concernant les importations en provenance du Nigéria ne captent pas l'essentiel du commerce (informel) avec ce pays.

c) Commerce des services, flux nets de ressources et dette à long terme

La dette extérieure s'élevait à 709 milliards de francs CFA (1,4 milliard de dollars) en 1996, soit 63 pour cent du PIB. Le pays a négocié un allègement de sa dette extérieure chaque année depuis 1989. Il a obtenu en novembre 1996 l'annulation de 67 pour cent de sa dette bilatérale (de 127 milliards de francs CFA) auprès du Club de Paris. Mais l'essentiel de la dette (soit 454 milliards de francs CFA en 1996) est contracté vis-à-vis des institutions multilatérales et ne peut donc pas être rééchelonné.

Le déficit de la balance commerciale était en 1996 de près de 7,75 pour cent du PIB. Il est estimé à 4 pour cent en 1997. La balance des services accuse également un déficit qui s'est accru en 1994 sous l'effet de l'augmentation des intérêts sur la dette extérieure. Depuis 1995, les dépenses d'assurance et de fret liées à l'expansion des importations ont également contribué à creuser le déficit. Les transferts privés ont augmenté sensiblement après la dévaluation, reflétant l'attrait de l'investissement immobilier au Bénin pour les béninois de l'étranger. Cependant la balance courante est déficitaire et l'essentiel de son financement provient d'aides budgétaires externes. En 1996, les dons officiels se sont montés à près de 8 pour cent du PIB. Les flux nets de ressources vers le Bénin sont considérablement moindres, du fait des paiements au titre du service de la dette, qui absorbent chaque année près d'un cinquième des recettes tirées des exportations de biens et services.

d) Perspectives de croissance des exportations

Les objectifs du gouvernement pour la période 1997-99 sont d'enregistrer une croissance de 6 pour cent en termes réels et de maintenir le déficit du compte courant (hors dons) à 5,5 pour cent du PIB en 1999, tout en renforçant l'infrastructure sociale du pays. Selon les autorités, ceci impliquerait une croissance de la valeur des exportations de produits locaux de près de 10 pour cent durant cette période. Le gouvernement est conscient que ces résultats dépendent, dans une très large mesure, sur des résultats satisfaisants du secteur cotonnier et d'une évolution favorable des cours mondiaux.

4. Réglementation des changes

Au sein de la zone franc, le Bénin fait partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, anciennement UMOA/CEAO), dont l'institut d'émission est la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La monnaie en cours à l'intérieur de l'Union est le franc CFA (Communauté financière africaine). Sa parité est de 100 francs CFA pour un franc français. La BCEAO dispose d'un "compte d'opérations" auprès du Trésor français, dans lequel sont versés les disponibilités en devises et qu'elle utilise pour exécuter les transferts hors de la zone. La particularité de ce compte est qu'il peut devenir débiteur sans limites fixées a priori, grâce à l'engagement pris par le Gouvernement français de garantir la convertibilité du franc CFA au-delà des avoirs extérieurs disponibles.

a) Paiements liés au commerce de marchandises

Toutes les opérations d'importation doivent être domiciliées auprès d'une banque agréée lorsque leur valeur dépasse 500 000 francs CFA. En cas d'ouverture d'un crédit documentaire, les devises ne peuvent pas être acquises plus de huit jours avant l'expédition, ou ne peuvent être acquises qu'à la date d'exigibilité du paiement si les marchandises ont déjà été importées.

Le paiement des exportations vers les pays étrangers, y compris les pays disposant d'un compte d'opération, est exigible dans les 180 jours qui suivent l'arrivée des marchandises à destination. Les exportations d'une valeur supérieure à 500 000 francs CFA doivent obligatoirement être domiciliées auprès d'une banque agréée. L'intégralité des revenus d'exportation doit être convertie en francs CFA dans un délai d'un mois.

b) Transferts de capitaux

Les transferts de capitaux à l'intérieur de la zone franc sont libres, tandis que les transferts en dehors de cette zone sont soumis à l'approbation du Ministre des finances. Tous les investissements effectués à l'étranger par des résidents sont subordonnés à autorisation préalable, y compris les investissements effectués par des succursales ou filiales à l'étranger de sociétés établies au Bénin. Les emprunts à l'étranger et l'émission, la publicité et la mise en vente de valeurs mobilières étrangères au Bénin sont soumis à l'autorisation du Ministère des finances.

Les investissements étrangers directs au Bénin doivent être au préalable déclarés au Ministère des finances; ce dernier peut les ajourner jusqu'à deux mois.⁴ La liquidation de tous les types d'investissement doit également faire l'objet d'une déclaration préalable.

B. ADHESION DU BENIN A L'OMC ET APPLICATION DES ACCORDS DE L'URUGUAY ROUND

Le Bénin est l'un des membres fondateurs de l'OMC. En tant que pays parmi les moins avancés, il est éligible aux mesures spéciales et différenciées en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés prévues dans les accords de l'OMC.

S'agissant des notifications, il subsiste encore des difficultés à faire face à cette obligation, notamment faute d'informations pertinentes fournies aux autres administrations par le Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme, ou faute de coordination entre les différentes institutions: chargées de fournir les éléments d'information nécessaires à cette fin. Une telle situation découle de deux lacunes constatées par la mission d'identification des besoins d'assistance technique, à savoir le faible niveau d'information sur les accords de l'OMC (malgré un séminaire national qui a suivi la signature des Accords), et le manque d'une structure de liaison entre les différentes administrations. Pour combler ces lacunes, les représentants de l'OMC au sein de la mission conjointe de programmation ont organisé une séance de travail avec les administrations concernées afin d'expliquer le processus de notification et de mise en oeuvre des Accords. Concernant la mise en oeuvre des accords, très peu a été accompli au Bénin. Néanmoins le Gouvernement a demandé l'application différée de l'Accord sur la valeur en douane.

C. CADRE INSTITUTIONNEL

1. Le point focal pour le suivi et la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round

La Direction du Commerce Extérieur (DCE) du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT) a été désignée comme le point focal pour le suivi et la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round et comme l'"antenne nationale" pour les activités du programme. La création d'une Commission Nationale chargée du suivi et de la mise en oeuvre des Accords de l'OMC est envisagée en tant que structure interinstitutionnelle regroupant toutes les parties intéressées par la mise en oeuvre des accords.

2. Organisations de gestion et de promotion du commerce extérieur

Le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme est chargé de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de la politique commerciale. Le Ministère des finances (Direction générale des droits et taxes indirects) et le Ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi (Direction de promotion des investissements) prennent

⁴L'investissement est considéré comme direct s'il implique la prise de contrôle de l'entreprise.

part à la formulation ainsi qu'à l'application de la politique commerciale et de la politique d'investissement.

Le Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme a également sous sa tutelle des institutions intervenant dans l'administration de la politique commerciale; il s'agit de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB), du Centre Béninois du commerce extérieur et du Centre de promotion de l'artisanat.

a) La Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB)

La CCIB est un établissement public jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière dont le but est de représenter et de promouvoir les intérêts des opérateurs économiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et des autres services. Ses interventions auprès du gouvernement peuvent porter sur tous les moyens d'améliorer la législation commerciale et industrielle, y compris les tarifs douaniers et les réglementations de prix. Toutes les entreprises établies au Bénin doivent être enregistrées à la CCIB.

b) Le Centre béninois du commerce extérieur (CBCE)

Le Centre béninois du commerce extérieur a pour objectif d'encourager les exportations, et tente actuellement de développer de nouvelles filières d'exportations agricoles en plus du coton et de l'ananas. Les moyens mis en oeuvre sont modestes et consistent surtout à informer les opérateurs sur les produits et marchés d'exportation. Le CBCE coordonne ces activités de promotion avec celles du Ministère du développement rural. Il tente également de faire bénéficier les exportateurs des différents schémas de libéralisation commerciale disponibles (par exemple, CEDEAO, UEMOA, Convention de Lomé, SGP).

c) Le Conseil économique et social

Le Conseil économique et social est un autre organe de concertation entre le secteur privé et le gouvernement. En vertu de la Constitution, il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret qui lui sont soumis, mais peut également de sa propre initiative attirer l'attention de l'Assemblée nationale et du gouvernement sur les réformes d'ordre économique et social qui lui paraissent nécessaires ou conformes à l'intérêt général.

d) Le Conseil National pour l'Exportation

Le Conseil National pour l'Exportation (CNEX), constitué en 1990 par des entreprises privées, sous l'égide du Ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme vise à:

(i) promouvoir l'exportation des produits agricoles, industriels, artisanaux et culturels;

(ii) constituer une banque de données dans les domaines de la recherche des marchés extérieurs, des renseignements sur les cours mondiaux et leur évolution, des formalités administratives, bancaires et commerciales à accomplir pour réaliser l'exportation;

(iii) organiser et maintenir des liaisons étroites et permanentes avec tous les intervenants dans le circuit de l'exportation. D'une manière générale, l'objet de l'association couvre tous les domaines connexes à l'exportation ainsi que les opérations mobilières et financières s'y rattachant directement. Le CNEX est très actif dans le cadre du Réseau Ouest-Africain de l'Entreprise (WAEN).

e) L'Observatoire des Opportunités d'Affaires

Pour une meilleure exploitation de ses opportunités d'investissement et d'exportation, le Gouvernement a décidé de créer un Observatoire des opportunités qui prendra la forme d'une banque d'informations à mettre à la disposition des investisseurs nationaux et étrangers, dans le but de développer les affaires et les apports de capitaux au pays.

La mise en place de l'Observatoire des opportunités est prévue avant la fin de 1997. Sa mise en opération bénéficiera des apports de ce projet.

Cependant toutes ces institutions n'ont pas les ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien leur mission. Une assistance s'avère nécessaire notamment par un diagnostic du dispositif institutionnel et des structures de promotion des exportations et la rationalisation et la préparation d'un plan d'action pour les organismes de promotion des exportations.

D. REGIME COMMERCIAL DU BENIN

Le régime commercial béninois a été progressivement libéralisé au cours des dix dernières années: élimination des restrictions quantitatives à l'importation en 1988, des licences d'importation en 1991, et des valeurs mercuriales à l'importation. Deux réformes tarifaires (1991 et 1994) ont conduit à réduire à 2 les droits levés à l'importation en même temps que l'on réduisait le nombre des taux (de 16 à 5).

Du fait de son rôle de transit international, le tarif béninois apparaît comme l'un des plus faible des pays d'Afrique au sud du Sahara: les droits, essentiellement *ad valorem*, atteignent en moyenne 13 pour cent, taux effectif de recouvrement est encore réduit par les nombreuses exonérations qui sont appliquées. Enfin une TVA de 18 pour cent est prélevée aux frontières sur les importations, au même titre que les productions nationales.

III. JUSTIFICATION DU PROJET

A. PROBLEME DE DEVELOPPEMENT À PRENDRE EN CHARGE

L'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay est entré en vigueur le 1er janvier 1995. Ceci va entraîner une profonde refonte des règles régissant le commerce international. Ce nouveau départ exige une adaptation dans la stratégie commerciale internationale de la part des gouvernements et des entreprises dans les années à venir. Le défi pour le Bénin, en tant que membre de l'Organisation Mondiale du Commerce est d'adapter son outil de production et de créer les conditions les plus favorables pour son commerce en vue de tirer profit de ces Accords dans le but ultime d'accroître sa part dans le commerce mondial et assurer ainsi un niveau de croissance soutenu.

B. BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs des activités du projet en matière d'information, de formation et d'analyses, relatives au nouveau cadre du commerce international sont:

- la Direction du commerce extérieur (DCE)
- les autres services compétents du Ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme;
- les autres Ministères impliqués dans la mise en oeuvre des Accords;
- les institutions de soutien au secteur privé; CNEX, CBCE, Chambre de commerce, Observatoire des opportunités d'affaires
- les Associations professionnelles;
- les agents économiques intéressés par le projet;

- les institutions de formation (Université, Institut National d'Économie, centres professionnels spécialisés, et autres opérateurs intéressés);

A long terme, la capacité de ces institutions et de leur personnel à mieux appréhender ces Accords bénéficiera à l'économie béninoise dans son ensemble.

C. STRATEGIE DU PROJET

La stratégie du projet repose sur l'interaction permanente entre les différents intervenants nationaux du commerce international, y compris les acteurs du secteur informel.

D. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Le cadre de projet a été formulé conformément aux recommandations de la Conférence des Ministres africains du commerce sur les implications des Accords du cycle d'Uruguay pour le continent, qui s'est tenue à Tunis, le 27 octobre 1994. A l'issue de cette conférence, les Ministres africains du commerce, soucieux de faire face aux différentes questions liées à la mise en oeuvre des Accords du cycle d'Uruguay avaient identifié leurs besoins en assistance technique et requis l'appui de la communauté internationale, en particulier l'OMC, la CNUCED et le CCI. Le présent projet s'inscrit dans cette perspective.

E. MESURES DE COORDINATION

Le projet intégrera dans son plan de mise en oeuvre des interventions dont le financement est assuré par d'autres projets.

Au niveau national: les structures et mécanismes prévus au niveau national pour assurer la coordination du projet et la participation des différents intervenants à sa mise en oeuvre sont essentiellement:

- la Direction du Commerce Extérieur (DCE) dont la vocation de coordination est assurée par ses attributions et son fonctionnement en tant que structure horizontale. Cette Direction assure la liaison au niveau des structures du Ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme et les organismes sous tutelle, d'une part, et la liaison entre ce Ministère et les autres Ministères, organisations professionnelles et organismes techniques en ce qui concerne les questions à caractère économique et commercial, d'autre part.
- la Commission nationale chargée du suivi et de la mise en oeuvre des Accords du cycle d'Uruguay, composée de représentants des différents organismes et départements bénéficiaires des actions retenues par le projet.

F. CAPACITES NATIONALES DE SOUTIEN ET D'EXECUTION

La Direction du Commerce Extérieur (DCE), au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a une expérience limitée en matière d'exécution de projets d'assistance technique. Ainsi, une attention particulière a été accordée lors de la conception de ce projet, à la définition des actions dont la réalisation pourrait lui être confiée, et celles requérant des interventions extérieures. Pour ce faire, les capacités d'intervention de la DCE seront renforcées.

D'autres organismes tels que le CBCE, le CNEX, la Chambre de commerce, ainsi que d'autres institutions d'encadrement seront associées à la mise en oeuvre du projet.

G. PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN COURS

Il n'y a pas, actuellement, de projet d'assistance technique dans le secteur commercial.

H. ETAT DES BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

La mission conjointe d'identification des besoins, organisé par le CCI, la CNUCED et l'OMC, a soumis un double questionnaire portant l'un, sur les problèmes relatifs à la participation du Bénin au système du commerce international, et l'autre sur la sélection des formateurs potentiels en matière de système commercial multilatéral.

Sur la base des entretiens avec différents responsables nationaux tant du secteur privé que du secteur public, et des réponses aux questionnaires, les besoins suivants ont été identifiés.

1. Besoins d'assistance technique au profit des services publics et des institutions

Le Bénin a besoin d'une assistance technique et d'une aide à la mise en valeur des ressources humaines. En effet, les structures nationales impliquées dans la mise en oeuvre des accords issus des négociations d'Uruguay ont besoin d'être assistées dans l'élaboration de la politique commerciale, la gestion du secteur du commerce en vue d'une participation efficiente aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.

Eu égard à ce qui précède, l'assistance attendue de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), du Centre du Commerce International (CCI) et de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) doit permettre:

- une meilleure compréhension des dispositions de l'Accord instituant l'OMC et des Accords Annexes;
- une meilleure vulgarisation de ces Accords;
- l'acquisition des techniques de négociation commerciale; le commerce international est en pleine évolution et une remise à niveau des connaissances en matière de négociation commerciale s'avère nécessaire;
- la formation des artisans béninois pour mieux produire en respectant les normes exigées sur les marchés d'exportation;
- la création d'un fonds de promotion de l'artisanat;
- l'assistance pour mieux suivre le comportement des produits d'exportation sur les marchés étrangers;
- la mise à disposition des investisseurs étrangers de tous les renseignements sur les opportunités d'affaires;
- l'appui financier dans le cadre de la promotion du commerce et du tourisme;
- une aide à la compétitivité de l'économie béninoise à travers la diversification de la production nationale;
- cette assistance de l'OMC doit également permettre la mise en oeuvre d'une stratégie de développement du commerce extérieur du Bénin;
- mise en place d'un logiciel pour le traitement des statistiques du commerce extérieur béninois.

2. Besoins d'assistance technique au profit du secteur privé et des entreprises

Le secteur privé est très peu développé au Bénin. La plupart des entreprises nationales du Bénin sont privatisées ou en voie de privatisation et ce, dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

Dans ce contexte de libéralisation accrue accélérée par les Accords d'Uruguay, les contraintes financières auxquelles les entreprises béninoises sont confrontées ne sont pas de nature à leur permettre de concurrencer les entreprises étrangères.

Le secteur privé béninois souffre des mêmes handicaps que les autres pays de la sous région, malgré son rôle de plaque tournante du commerce international. Les éléments suivants grèvent les efforts de développement des productions et des échanges par le secteur privé:

- le coût de l'énergie, mais surtout du fret aérien, qui bloque le développement du tourisme et les efforts actuellement réalisés pour développer des exportations non traditionnelles de fruits et légumes;
- les difficultés liées à un environnement juridique parfois obscur, renforcées par l'absence de cadres juridiques formés au droit des affaires, et en particulier au droit des contrats dans le commerce international;
- la faible diffusion des informations sur les opportunités commerciales à l'extérieur, et l'insuffisance des moyens de traitement de cette information;
- le manque de compétences humaines dans le domaine de la gestion et du marketing international;
- l'absence d'un système de garantie et d'assurance relais à l'exportation;
- enfin, la lenteur des règlements financiers dans les transactions internationales.

Ces blocages renchérissent les opérations avec l'extérieur, et freinent l'intégration de l'économie béninoise dans le commerce international.

Aussi, le secteur privé et les entreprises béninois ont-ils besoin d'un appui technique pour le renforcement de leurs capacités de gestion par la mise en valeur des ressources humaines et ce, dans le but de créer des pools d'entrepreneurs et d'élaborer des programmes de formation à l'intention des gestionnaires du secteur industriel. L'assistance attendue par le Bénin devrait être centrée sur le renforcement de la compétitivité de ses entreprises.

a) Dissémination de l'information

S'agissant de l'information, le projet doit combler trois lacunes (1) un besoin considérable d'information sur le système commercial international d'une manière générale et sur les accords de l'OMC en particulier, (2) le décalage qui existe entre l'administration et les opérateurs économiques en ce qui concerne la perception des accords internationaux et leur mise en oeuvre, (3) le manque de stratégie pour la mise en oeuvre des accords.

Outre les informations d'ordre général portant sur les différents accords de l'OMC, quelques institutions ont exprimé le souhait de bénéficier d'informations spécifiques.

- Ministère des Finances: Informations sur les Accords de l'OMC ayant une pertinence avec les attributions du Ministère des Finances, notamment l'accord sur les TRIMs, les dispositions sur la balance des paiements, etc.
- Direction générale des douanes: Informations sur les Accords en rapport direct avec les activités douanières (règles d'origine, ADPIC notamment l'aspect lutte contre les contrefaçons à la frontière, Inspection avant embarquement, valeur en douane, barrières techniques au commerce, accord sur les textiles notamment pour ce qui concerne les dispositions anticontournement).
- Ministère de l'Agriculture : Accord sur l'Agriculture, mesures sanitaires et phytosanitaires.

- Direction de l'Artisanat: informations sur l'Accord "Barrières techniques au commerce, ADPIC notamment pour ce qui a trait à la protection des dessins et des appellations d'origine, Accord sur les règles d'origine; informations sur les normes en matière de qualité et d'emballage.

Lors de la table ronde tenue à l'issue du Séminaire destiné à expliquer au secteur privé du Bénin les résultats du cycle des négociations d'Uruguay, organisé en septembre 1996 par le CCI avec la participation de l'OMC et de la CNUCED, il a été exprimé par les participants le vœu que le programme d'information du public, par l'intermédiaire de la presse, de la radio et de la télévision locale, se fasse, dans la mesure du possible en utilisant les langues nationales à l'intention de la plupart des opérateurs du secteur informel, notamment les femmes exerçant dans le domaine du commerce.

b) Renforcement des capacités institutionnelles

Le fait que l'économie béninoise se trouve dans une phase de transition vers une économie de marché après une longue période d'étatisation justifie un renforcement accru et rapide de ses capacités institutionnelles. Beaucoup d'autres organisations internationales comme la Banque Mondiale et le PNUD contribuent déjà à cette tâche, notamment dans le cadre du projet de développement du secteur privé. Ce programme s'articule autour de cinq composantes essentielles:

- (i) l'amélioration du cadre juridique, judiciaire et fiscal;
- (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines;
- (iii) le soutien aux PME-PMI et aux micro-entreprises;
- (iv) l'amélioration des infrastructures industrielles (zone franche et parcs industriels) et des infrastructures qui y sont rattachées;
- (v) la mise en place d'une stratégie de promotion des investissements et des exportations.

Dans le domaine spécifique du commerce international et de la mise en oeuvre des Accords de l'OMC, le renforcement des capacités institutionnelles s'avère urgent dans les domaines suivants:

- la douane: révision du code des douanes, introduction dans le code douanier de dispositions particulières sur l'importation des oeuvres intellectuelles et de leurs supports; mise en place du tarif national en Système Harmonisé et renégociation des concessions au titre de l'Article XXVIII du GATT de 1994;
- l'information économique: mise en place d'un point national d'information en vue d'informer régulièrement les opérateurs sur la mise en oeuvre des Accords de l'OMC (administrations et privés), informations industrielles et mise en opération d'un Observatoire des Opportunités d'Affaires;
- les normes et la qualité: mise en place au niveau de la DPQC d'un laboratoire et d'un service d'informations sur les normes et la qualité des produits importés et exportés. Le service d'informations devrait être constitué en réseau accessible aux institutions et aux opérateurs économiques;
- les services d'appui: développement et amélioration des services d'appui au commerce extérieur. Un exemple urgent demeure celui de l'amélioration des prestations du Port de Cotonou.

c) Formation et développement des ressources humaines

Ni l'administration béninoise, ni les opérateurs économiques sont réellement sensibilisés aux contraintes et conditions du commerce international, au moment où dans le cadre de la politique de

libéralisation en cours, les opérateurs sont obligés d'aller vers les marchés internationaux. En particulier, il a été noté une méconnaissance (i) des règles de négociations des contrats commerciaux, (ii) des pratiques de financement du commerce international, (iii) de la portée des accords internationaux sur le commerce. Afin de pouvoir conseiller utilement les opérateurs économiques et en particulier tout le secteur informel, il est urgent de former aux nouvelles règles du commerce international les cadres de l'administration.

En outre, l'ouverture libérale du Bénin donne plus de responsabilités aux opérateurs économiques. L'urgence est de passer d'activités commerciales informelles à une pratique commerciale basée sur la compétition dans le nouvel environnement du commerce international. Le Bénin possède une classe d'entrepreneurs qui doit être rendue plus professionnelle et apte à soutenir la compétition internationale.

Parmi les nombreuses formations qui ont été sollicitées par les différents interlocuteurs rencontrés par la mission on retiendra en particulier:

- la formation des formateurs en vue de faire face aux demandes des structures administratives et des autres structures d'encadrement;
- la formation des cadres des institutions de promotion du commerce: formation à la négociation commerciale, l'arbitrage international, propriété intellectuelle, règles de la concurrence, commerce international des matières premières;
- Formation des intervenants auprès du Port autonome de Cotonou (consignataires, déclarants en douane, chargeurs, etc).

Malgré les principales contraintes qui pèsent sur le dispositif actuel de formation au Bénin (dispersion du dispositif, inadéquation des programmes, coûts élevés des équipements), le Bénin dispose d'institutions publiques qui peuvent assurer une formation adéquate. A cet égard, l'Institut National d'Economie (INE) constitue le principal centre de formation aux techniques du commerce international. Rattaché à l'Université nationale du Bénin, l'INE est un établissement universitaire public de formation jouissant de l'autonomie de gestion. L'INE est parfaitement équipé avec 2 amphithéâtres de 150 et 300 places, 12 salles de classes, 4 salles d'ordinateurs, 1 bibliothèque et tout un équipement d'appui didactique.

d) Renforcement des capacités d'exportation

La promotion des exportations et des investissements est faible au Bénin. L'absence d'information sur les marchés étrangers, la faiblesse des capacités productives et la lourdeur des procédures d'exportation entravent l'accès des sociétés béninoises à ces marchés. D'un autre côté le manque d'informations pratiques sur les opportunités, ainsi que sur les procédures et avantages applicables aux investisseurs extérieurs, limite l'efficacité des motivations offertes à ces derniers.

La promotion des exportations et des investissements est assurée par le Centre Béninois pour le Commerce Extérieur (CBCE), le Conseil National pour l'Exportation (CNEX) dont le rôle est d'apporter une assistance aux exportateurs pour la recherche de débouchés et l'information commerciale, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB). Ces trois institutions n'ont pas les ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien leur mission.

Ce projet contribuera à renforcer la capacité du CBCE, du CNEX et de la CCIB notamment à travers la mise sur pied du Centre de Référence sur le Système Commercial Multilatéral, la mise en opération d'un système d'information commercial et de l'observatoire des opportunités ainsi que grâce à la mise sur pied d'un Trade Point.

Le pôle commercial sera réalisé en fait dans le cadre d'une assistance technique financée par l'Union européenne qui sera renforcée par le présent projet. En outre, les nombreuses actions d'information et de formation dirigées vers les trois institutions notamment ne manqueront pas de contribuer à l'amélioration des services qu'elles livrent à la Communauté des affaires au Bénin.

3. Atelier sur les besoins du Bénin en assistance technique

Par ailleurs et confirmant l'analyse ci-dessus, un atelier regroupant des représentants de l'administration et du secteur privé s'est tenu début septembre pour préparer la participation du Bénin à la Conférence OMC de haut niveau sur les PMA (Genève 27-28/10/97). L'atelier en question, animé par un expert de la Banque Mondiale, a priorisé les besoins du pays en assistance technique liée à la mise en oeuvre des accords OMC, comme suit:

- aide à la création d'un pôle commercial ("Trade Point"): formation, équipement, accès Internet;
- appui à la promotion commerciale des produits du Bénin (foires, etc.);
- aide à la création d'un service d'information, de formation et de contrôle de la qualité et des normes;
- étude des possibilités de développement des filières agricoles sous exploitées du Bénin;
- formation à la négociation internationale;
- formation de formateurs à la gestion internationale;
- formation des cadres des institutions de promotion du commerce;
- mise en place d'une stratégie de promotion des investissements et des exportations;
- formation au commerce international des matières premières;
- formation des formateurs à l'évaluation des valeurs en douane et aux règles d'origine;
- appui à l'amélioration du cadre juridique, judiciaire et fiscal, et mise en conformité avec les règles de l'OMC;
- appui financier à la promotion du commerce et du tourisme internationaux;
- étude sur la compétitivité des produits béninois sur les marchés étrangers;
- appui aux obligations de notification: formation et informatisation, aide à la gestion du dossier OMC, etc.
- appui technique pour l'amélioration des normes et à la promotion des productions artisanales et touristiques;
- assistance dans le domaine de l'emballage;
- tenue de séminaires de formation sur le contenu et les implications des accords de l'OMC;
- étude de l'évaluation de l'impact des accords de l'OMC sur l'économie béninoise;
- formation de cadres spécialisés dans la conception des textes juridiques en matière de commerce international;
- formation de cadres en marketing des "entreprises du tourisme et de l'artisanat";
- formation aux nouvelles techniques d'information, en particulier INTERNET;
- étude sur le secteur informel et son rôle dans le commerce extérieur, en particulier sous régional;
- assistance pour la facilitation des procédures douanières.

Tout en s'adressant à la situation spécifique du Bénin, le présent projet fait partie d'un programme d'ensemble qui prend en charge des besoins génériques d'assistance technique liés à la mise en oeuvre des accords de l'OMC et qui contribuent à une meilleure insertion du Bénin dans le commerce mondial. A ce titre certains des besoins énumérés ci-dessus devront faire l'objet des projets complémentaires d'assistance technique, nécessitant des ressources additionnelles et des actions plus en profondeur, dans le cadre des programmes de développement du pays.

IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

A. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Faciliter l'intégration du Bénin dans le Système Commercial Multilatéral régi par les accords du Cycle d'Uruguay.

B. OBJECTIFS DIRECTS DU PROJET

1. Mise en place d'une capacité nationale de connaissance du Système de commerce multilatéral basée sur les changements intervenus à la suite des accords du Cycle de l'Uruguay.

2. Assistance dans la mise en conformité de la législation nationale avec les règles du Système du commerce multilatéral et appui pour la conception de stratégies visant à tirer le meilleur avantage des opportunités découlant de la mise en oeuvre des accords du cycle de l'Uruguay.

3. Contribution à l'amélioration de la connaissance des marchés d'exportation du Bénin et de la position compétitive de ses entreprises exportatrices.

C. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES DU PROJET RELATIFS AU PREMIER OBJECTIF

Mise en place d'une capacité nationale de connaissance du système de commerce multilatéral basée sur les changements intervenus à la suite des accords du Cycle de l'Uruguay

L'objectif visé est de sensibiliser davantage et de développer une plus grande connaissance et une meilleure compréhension des Accords de l'OMC, y compris les questions de politique commerciale, en vue d'une participation plus effective et plus bénéfique dans le système commercial multilatéral. Cet objectif pourra être atteint par le biais de séminaires nationaux de sensibilisation, c'est-à-dire par une formation dans le pays et par une formation des formateurs.

Par ailleurs, le Projet apportera son appui à la mise en opération de la structure interinstitutionnelle que le Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme mettra en place, ainsi qu'à l'Administration des Douanes pour les questions relevant de sa compétence.

1. Produit 1.1: Assistance institutionnelle

Pour aider à rendre opérationnelle la structure interinstitutionnelle, le Projet permettra d'effectuer notamment les activités suivantes:

- Conception et adoption des termes de référence et du règlement intérieur de la Structure interinstitutionnelle qui regroupe aussi bien les services publics engagés dans la mise en oeuvre des accords que les organismes du secteur privé concernés.
- Mise au point et adoption de stratégies appropriées pour la mise à profit des périodes transitoires permises par les accords.
- Plans de travail annuels de la structure interinstitutionnelle.
- Termes de référence des Groupes de travail émanant de la structure, pour la mise en oeuvre de tâches spécifiques.
- Participation à des réunions sous-régionales de concertation des structures interinstitutionnelles chargées de la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay round, dans les pays de l'UEMOA.

Plus particulièrement, l'OMC contribuera par:

- la fourniture d'une documentation de base sur les accords de l'OMC servant de référence à la structure interinstitutionnelle dans le cadre de la conduite de ses travaux futurs;
- la fourniture des documents pertinents des différents comités et groupes de travail de l'OMC ayant un rapport direct avec les travaux de la structure interinstitutionnelle;
- la consignation de la structure interinstitutionnelle sur les listes des publications périodiques de l'OMC.

Dans le cadre de cet appui, l'OMC serait également en mesure de donner des avis techniques sur toute question se posant à la structure envisagée pour ce projet, sur les questions juridiques et institutionnelles de la compétence de l'OMC ainsi que sur ses activités en cours. En outre, le projet fournira une assistance pour ce qui a trait aux nouvelles technologies de l'information. L'OMC fournira au point focal officiel la documentation se rapportant: à l'Acte final, aux annexes, documents d'analyse et de référence, CD Rom, connexion à Internet, etc.

Pour sa part, la CNUCED contribuera:

- par la fourniture de la documentation au Secrétariat de la Structure interinstitutionnelle: Rapports récents préparés par le Secrétariat de la CNUCED, mise à disposition des bases de données mises au point par le secrétariat (Trains, Mast, etc.);
- en participant aux réunions sous-régionales de concertation des structures interinstitutionnelles chargées de la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round, dans les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO;
- par la facilitation de l'échange d'information entre ces différentes structures interinstitutionnelles;
- à la mise en place d'un Comité national de facilitation du commerce et des transports, dans le cadre du Trade Point envisagé par ailleurs (projet d'implantation des pôles commerciaux dans les pays de la CEDEAO, financé par l'Union européenne.

2. Produit 1.2: Assistance à l'administration des Douanes

L'administration des douanes bénéficie d'appuis techniques de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), sous forme de formation en techniques de calcul de la valeur.

En plus, l'OMC apportera son assistance:

- par l'information à l'intention de l'administration des douanes sur la mise en oeuvre de l'Accord, notamment pour ce qui a trait aux notifications et à toutes questions débattues dans le cadre de l'Accord sur la mise en oeuvre de l'Article VII du GATT 1994;
- pour toutes questions relatives aux tarifs douaniers, notamment les questions se rapportant aux listes de concessions, aux renégociations au titre de l'Article XXVIII, aux dérogations ainsi qu'aux questions relatives au Mémoire de l'Article II 1B du GATT de 1994;
- pour toute question juridique ayant trait aux zones d'intégration régionale ou à la zone de libre échange.

La CNUCED apportera son assistance à la maintenance dans la mise en oeuvre du programme Sydonia, version 3, installée récemment par le Centre informatique communautaire (CIC) de la CEDEAO. L'assistance de la CNUCED portera sur la mise en place d'équipes d'exploitation de haut niveau, composées de douaniers et d'informaticiens appelés à intervenir sur le logiciel ainsi que l'organisation d'un voyage d'étude de trois douaniers du Bénin auprès du centre technique des douanes à Lomé (Togo).

3. Produit 1.3: Renforcement de la capacité nationale de formation en matière de Système commercial multilatéral

Le renforcement de la capacité nationale de connaissance du Système Commercial Multilatéral en gestion de ses implications pour le pays sera réalisé à travers la formation de formateurs/présentateurs/experts en la matière et l'établissement entre ces personnes-ressources d'un réseau de contacts et d'échanges. La mise sur pied du réseau devra permettre aux personnes-ressources en question de se tenir mutuellement au courant de l'évolution des connaissances et de s'épauler mutuellement dans l'organisation des activités de formation, de dissémination de l'information et de conseil. Elles constitueront le principal soutien aux diverses activités à mener dans le cadre de ce projet comme la mise en opération des services de référence ou la mise en oeuvre des actions de formation et de conseil aux entreprises et aux services publics. Le réseau national de formateurs/présentateurs/experts, qui devra être élargi par la formation locale de formateurs/présentateurs généralistes et spécialistes, fera lui-même partie d'un réseau plus étendu de personnes ressources avec des compétences similaires dans les autres pays couverts par le programme.

Le réseau élargi ainsi constitué sera soutenu et intégré dans le cadre du réseau de formateurs en matière de commerce international et de système commercial multilatéral que le CCI mettra en place dans le cadre de son programme global de suivi des accords de l'OMC. Les formateurs/présentateurs bénéficieront d'ailleurs des échanges de matériel de formation (Bourse des cas), établi par le CCI.

Les activités de formation et de constitution des réseaux national, régional et global, seront développées selon le schéma suivant:

a) Formation de formateurs: Cours de formation à Genève

Un cours de formation d'une durée de trois semaines sera organisé par le CCI, la CNUCED et l'OMC, destiné à donner à un nombre limité de formateurs/présentateurs, une capacité de connaissance et de formation dans le domaine des accords du Cycle d'Uruguay et du Système commercial multilatéral.

Six formateurs/présentateurs (dont deux seront pris en charge par l'OMC, deux par la CNUCED et deux par le CCI) seront sélectionnés parmi les candidats présentés par les Autorités dans le cadre de l'exercice d'identification de formateurs potentiels qui a eu lieu pendant la mission de programmation. Pour les formateurs/présentateurs du secteur privé, des modalités précises seront mises au point, qui régiront les conditions de leur disponibilité et de transfert des connaissances aux autres personnes intéressées.

La participation des formateurs/présentateurs au cours sera prise en charge par le Projet. L'organisation du cours tirera avantage de l'expérience acquise lors de la tenue du même programme pour les pays anglophones couverts par le programme (24/11-12/12/97 à Genève). Le cours contiendra les principaux éléments suivants:

Partie I: OMC

La partie OMC du cours de formation sera consacrée à un examen approfondi des Accords, des instruments, des aspects législatifs et de mise en oeuvre, des modalités d'opération de l'OMC, et une introduction aux technologies de l'information de l'OMC - coopération technique sous la forme électronique basée sur l'usage d'un CD-ROM.

L'OMC prendra en charge deux participants béninois pendant trois semaines à Genève. La prise en charge par l'OMC comprendra les frais de transport et de subsistance de ces deux personnes sélectionnées par la CCI, la CNUCED et l'OMC.

Partie II: CNUCED

La formation par la CNUCED portera sur la dimension politique de développement des Accords; notamment les stratégies nationales et régionales au regard des nouvelles questions du nouveau cadre commercial à l'ordre du jour, comme les règles de la concurrence et la politique de l'investissement; le cours de Diplomatie commerciale du Programme Trainfortrade; familiarisation avec l'utilisation du CD-ROM et introduction des Pôles Commerciaux.

Partie III: CCI

En ce qui concerne le CCI, la formation porte sur l'évaluation au niveau spécifique du pays du potentiel produit et développement des marchés ainsi que des exigences qui s'y rattachent; l'information commerciale, ses applications et son utilisation, les services d'appui au commerce extérieur comme le contrôle de la qualité, l'emballage, l'assurance et le financement des exportations; la gestion des achats et des approvisionnements internationaux.

Une session d'évaluation et de suivi de cette activité sera effectuée à l'issue de ce programme par l'OMC, la CNUCED et le CCI. Aussitôt après leur formation à Genève, les formateurs/présentateurs mettront au point un plan d'action conjoint comprenant notamment un inventaire des besoins de formation de formateurs généralistes et spécialisés, ainsi qu'un programme de dissémination des informations techniques sur le système commercial multilatéral dans leurs pays.

Activités

- Sélection des candidats à la formation parmi les candidats identifiés lors de la mission de programmation.(formateurs/présentateurs);
 - Énoncé des conditions de participation des formateurs/présentateurs du secteur privé et agrément de ces conditions par les candidats;
 - Participation au cours de formation de formateurs/présentateurs;
 - Élaboration d'un plan d'action par les formateurs/présentateurs.
- b) Inventaire des besoins de formation liés à la mise en oeuvre des accords du cycle

Le recensement des besoins de formation liés à la mise en oeuvre des accords de l'OMC sera effectué selon une méthodologie ad hoc, inspirée des méthodologies, utilisées au CCI et à la CNUCED pour l'identification des besoins de formation liés au commerce international.

Des formateurs/présentateurs potentiels additionnels seront identifiés au cours de ce recensement, ainsi que les besoins de matériel didactique des institutions de formation nationale impliquées.

Activités

- Adoption d'une méthodologie d'identification des besoins spécifiques de formation;
- Enquête sur les besoins de formation générale et spécialisée;
- Identification de formations/présentateurs potentiels

c) Formation de formateurs au plan national

Les formateurs potentiels identifiés bénéficieront d'un cours de formation encadré par les six formateurs ayant participé au cours de Genève, avec une participation de personnes ressources de l'OMC, de la CNUCED et du CCI. Auparavant les six formateurs en question suivront une journée de perfectionnement méthodologique conduite par les personnes ressources de l'OMC, de la CNUCED et du CCI, sur l'élaboration d'études de cas, ainsi que sur les techniques de présentation et de communication de groupe. Des consultants nationaux seront également impliqués dans cette activité. Le cours de formation de formateurs généralistes sera organisé à la fin de la première année du projet afin de contribuer à consolider la capacité nationale de gestion et de suivi des accords de l'OMC.

De plus, des formateurs/présentateurs/experts spécialisés seront formés et intégrés dans le réseau national, comme mentionné plus haut. Ces personnes-ressources seront sélectionnées auprès des institutions techniques et de formation compétentes pour les matières revêtant un intérêt particulier pour le pays, comme:

- les barrières techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le contrôle et la certification de la qualité, l'emballage à l'exportation;
- la propriété intellectuelle, les marques commerciales;
- la valeur en douane, les règles d'origine, l'inspection avant expédition, les licences d'importation et les régimes d'exportation;
- l'intégration régionale;
- l'agriculture et les textiles;
- les services;
- la diversification et le développement des produits à l'exportation;
- les règles de la concurrence, l'antidumping, les mesures de sauvegarde, les subventions, le commerce d'Etat, les marchés publics, etc.

Des formateurs/présentateurs/experts dans ces domaines participeront à des cycles de formation organisés par le CCI, la CNUCED et l'OMC sous forme de séminaires sous-régionaux, permettant de réaliser des économies d'échelle et de favoriser les échanges entre les pays participants.

Activités

- Conception des programmes de cours;
- Journée de perfectionnement méthodologique;
- Cours de formation de formateurs généralistes;
- Séminaires sous-régionaux pour formateurs spécialisés;

d) Institutions de formation

Le Projet permettra de renforcer les institutions de formation en commerce international et en droit international des affaires, dans leurs capacités d'enseigner le Système commercial multilatéral. Ce renforcement comprendra la fourniture de supports de cours à des institutions sélectionnées lors de l'enquête sur les besoins de formation, mentionnée plus haut.

Activités

- Fourniture de trois supports de cours: ouvrages, transparents et outils informatiques (si applicable), après consultation avec les organisations sélectionnées;
- En ce qui concerne la CNUCED, une adaptation du support de cours sera effectuée.

e) Forum de discussion

Les formateurs formés par l'OMC, la CNUCED et le CCI et ceux qui le seront au plan national, seront affiliés à un "groupe de discussion" établi sur Internet au niveau de Genève. Le Forum de discussion assurera le suivi du programme de formation et permettra de répondre aux questions posées et d'échanger les expériences, les études de cas, ainsi que le matériel de formation nécessaire à la conduite des programmes nationaux de formation et d'information sur le Système Commercial Multilatéral. Un site WEB sera créé, accessible à travers la page d'accès du CCI, de la CNUCED et de l'OMC. Ce site présentera les activités du programme intégré dans chacun des pays couverts et permettra aux six formateurs nationaux de chaque pays participant au programme, de contacter instantanément les autres personnes ressources, les conseillers régionaux postés en Afrique de l'Ouest et de l'Est par les organisations d'exécution du programme et les sièges de ces dernières à Genève. Le site WEB auquel l'accès sera réservé à des utilisateurs autorisés (protection par mot de passe) permet également à l'OMC, à la CNUCED et au CCI de diffuser toute information nécessaire à la mise en oeuvre du programme (plan d'activité, descriptions de poste de consultants, etc), ainsi que du matériel de formation et d'information. Il facilitera en outre l'interaction quasi instantanée entre les organisations de Genève et les partenaires dans les pays participant au programme. Le PNUD, la Banque Mondiale et le FMI dans le cadre de leur effort conjoint envers les pays les moins avancés auront la possibilité d'accéder et de contribuer au Forum de discussion, ainsi que les donateurs qui financent le programme. Les postes informatiques installés par l'OMC en octobre-décembre 1997 par l'OMC, dans le cadre des centres de référence officiels, mis sur pied dans chacun des pays couverts par le programme seront utilisés comme relais pour la participation au Forum de discussion. D'autres postes pourront se joindre à partir des centres de référence pour la Communauté des Affaires et pour la communauté académique (voir 1.4. ci-dessous).

Activités

- Création d'un site WEB accessible à travers les home-page du CCI, de la CNUCED et de l'OMC;
- Etablissement d'un réseau d'échange électronique sur Internet (liste E.Mail automatique);
- Création et mise en opération d'un format de transmission de messages électroniques vers le site du Forum de discussion;
- Organisation de l'accessibilité en ligne aux messages échangés (1ère étape);
- Organisation de la discussion en ligne (2ème étape);
- Gestion du site: canalisation des questions-réponses, nettoyage, synthèse, etc.

f) Echange d'expériences au niveau sous-régional

Deux fois pendant la durée du projet, des ateliers sous-régionaux seront organisés pour permettre aux formateurs nationaux généralistes et spécialisés de se rencontrer et de discuter de leurs expériences afin d'en exploiter les aspects positifs et d'en tirer des leçons.

Dans la sous-région Afrique de l'Ouest, un atelier sera organisé pendant le premier semestre de 1999 et un autre quelques mois avant la fin des projets (premier semestre 2000). Ils regrouperont les formateurs et présentateurs du Bénin, Burkina Faso, de Côte d'Ivoire et du Ghana ainsi que du Conseiller Régional et des personnes ressources du CCI, de la CNUCED et de l'OMC.

Préalablement à ces deux activités et grâce au Forum de discussion établi comme décrit plus haut, des études de cas seront échangés ainsi que du matériel de formation (transparents, notes de présentation, etc.). Ils seront mis à la disposition des participants aux ateliers.

Activités

- Echange d'études de cas;
 - Préparation des ateliers sous-régionaux;
 - Tenue des ateliers sous-régionaux sur l'échange d'expériences entre formateurs et présentateurs en matière de système commercial multilatéral.
 - Echanges d'informations et d'expériences sur les notifications.
- g) Participation à la Bourse des cas du Centre CCI de développement et d'échange de matériel de formation

Le CCI est en train d'établir un centre de développement d'échange de matériels de formation, qui réunira des études de cas sur le développement du commerce dans le contexte du Système Commercial Multilatéral. Les réseaux nationaux de formateurs seront invités à soumettre périodiquement des études de cas (au moins un par an) à ce centre et seront assistés pour les améliorer. Lorsqu'ils atteignent un niveau satisfaisant de qualité, les cas seront circulés dans un réseau global (Bourse des cas) afin d'être utilisés par les formateurs d'autres pays. Le projet assistera les formateurs béninois à participer à cet échange à travers le Forum de discussion.

Activités

- Conseils méthodologiques;
- Collecte de cas;
- Diffusion dans le réseau global;
- Fourniture de cas produits par le réseau.

4. Produit 1.4: Implantation de Services de référence sur le Système commercial multilatéral

Un "Service de référence" sur les accords du Cycle d'Uruguay et sur le Système commercial multilatéral est un point d'information et d'orientation sur les règles régissant l'ordre commercial international et les relations d'affaires entre nations et entreprises d'exportation et d'importation. Le Service de référence est typiquement constitué d'un fonds documentaire régulièrement mis à jour et fonctionnant avec les moyens appropriés en matière d'information et de communication. Le fonds en question est positionné dans un centre de documentation ou un site d'information économique et commerciale existant et normalement fréquenté par les utilisateurs ciblés. Sont associées à l'exploitation du fonds documentaire du Service de référence, une ou plusieurs personnes ressources, en charge de l'explication des dispositions des accords et de l'orientation des utilisateurs. Ces personnes ressources sont sélectionnées parmi les formateurs ayant suivi le cours de formation de Genève. Afin de tenir compte des usages différents des diverses catégories d'utilisateurs, deux centres de référence pourraient être érigés.

a) Service de référence à usage officiel

Ce Service doit être utilisé par les cadres des administrations en charge de préparer des propositions de textes juridiques et réglementaires, ainsi que des notes et prises de position officielles sur les questions en cours de négociation, par exemple. Le Service de référence à usage officiel est normalement implanté auprès du point focal pour la gestion et le suivi des accords de l'Uruguay round. Il comprend les textes des accords et leurs annexes, ainsi que diverses publications et analyses utiles pour l'usage prévu: jurisprudence, prises de position des Etats membres sur les questions négociées ou en cours de négociation, etc. Il sera accessible aux membres de la structure interinstitutionnelle, ainsi qu'aux institutions de l'administration et du Parlement. Les membres du Service de coopération commerciale de la Direction du Commerce Extérieur, seraient les personnes ressources chargées d'orienter les utilisateurs notamment le(s) formateur(s)/présentateur(s) qui aura pu suivre le cours de formation de Genève mentionné plus avant. Le service de documentation de la

Direction du Commerce Extérieur abriterait le centre et mettrait au point une procédure de conservation et de gestion de la documentation.

Au cours du mois d'octobre 1997, l'OMC a déjà procédé à la mise en place des équipements nécessaires (ordinateur Pentium, imprimante, CD-Rom et modem), ainsi qu'un fonds documentaire de base comprenant les textes des accords sur support écrit et sur CD-Rom et des ouvrages de référence. Une adresse E-Mail a été établie et une formation rapide a été prodiguée aux opérateurs du service.

Dès le démarrage du projet, la CNUCED et le CCI complèteront l'installation du service de référence officiel en même temps qu'ils procéderont à la mise sur pied d'un autre service de référence pour la Communauté des Affaires.

Activités

- Fourniture de la documentation: acte final, annexes, documents d'analyse et de référence, CD-ROM, etc. (CNUCED, CCI). (Déjà fait par l'OMC en octobre 1997);
 - Fourniture des équipements électroniques (ordinateurs, lecteurs de CD-ROM). (Déjà fait par l'OMC en octobre 1997);
 - Connexion à Internet. (Déjà fait par l'OMC en octobre 1997);
 - Connexion au Forum de discussion sur le Système Commercial Multilatéral;
 - Connexion aux bases de données du CCI: Juris, Qualidata, etc;
 - Complément de documentation par le CCI et la CNUCED;
 - Formation du documentaliste au CCI ou dans un site identifié dans la sous-région.
- b) Service de référence pour l'usage de la communauté des affaires

Un deuxième Service serait destiné à l'usage des entreprises et des institutions d'encadrement et de promotion. Il comprendra les mêmes informations de base comprises dans le premier centre: acte final et ses annexes avec leurs mises à jour, détails des notifications, ainsi que des analyses pertinentes pour les entreprises, autres que les analyses purement juridiques. Ce deuxième service serait implanté auprès du CBCE. Il serait accessible aux usagers selon un protocole de consultation à mettre spécialement au point. Le Service de référence des affaires sera également ouvert aux enseignants ainsi qu'aux étudiants. Le fonds documentaire et les moyens d'exploitation, notamment électroniques, seront mis à disposition dans le cadre du Projet, dès que seront satisfaits les critères d'efficacité qui seront ultérieurement indiqués.

En outre, ce service pourra être, si nécessaire, incorporé dans le futur pôle commercial à mettre en place dans le cadre du projet d'implantation des pôles commerciaux dans les pays de la CEDEAO.

Activités

- Fourniture de la documentation: acte final, annexes, documents d'analyse et de référence, CD-ROM, etc. (CNUCED, CCI);
 - Fourniture des équipements électroniques (ordinateurs, lecteurs de CD-ROM);
 - Connexion à Internet;
 - Connexion à GTP Net;
 - Connexion aux bases de données du CCI: Juris, Qualidata, Packadata, etc.;
 - Connexion au Forum de discussion sur le SCM.
- c) Séminaire de formation des documentalistes des Services de référence

Un séminaire sera organisé à l'intention des responsables des services de référence abritant les deux centres de référence. Il s'agira d'un séminaire de formation de quatre jours, qui sera animé par un consultant spécialiste du CCI, soit dans le pays, soit dans la sous-région à l'intention des gestionnaires de tous les services de référence au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Activités

- Sélection des candidats à la formation;
- Tenue du séminaire.

5. Produit 1.5: Connaissance et compréhension du Système commercial multilatéral

a) Information à destination des médias et du public

L'OMC mettra à la disposition des autorités Béninoises les éléments utiles pour "l'information destinée au public" sur les accords de l'OMC. L'OMC fournira les communiqués et dossiers de presse établis par sa Division de l'information et des médias ainsi que des vidéos sur l'OMC.

En outre, l'OMC pourrait, dans la mesure du possible, prendre en charge un représentant des médias du Bénin pour la couverture des conférences ministérielles de l'OMC.

b) Séminaires généraux

Des séminaires nationaux de caractère général ou spécifique permettront d'améliorer la connaissance des accords du Cycle d'Uruguay, au niveau des institutions des secteurs public et privé, ainsi qu'au niveau des entreprises. A ce titre, les activités suivantes seront organisées:

(i) Un séminaire national de haut niveau sur l'OMC et les accords du cycle de l'Uruguay

D'une durée de deux jours, ce séminaire se tiendra à l'intention des:

- cadres supérieurs de l'Etat intéressés professionnellement par le Système commercial multilatéral;
- institutions d'appui au secteur privé;
- membres du Conseil Economique et Social (CES);
- membres des commissions de l'Assemblée Nationale, concernés par les questions économiques et commerciales et les relations internationales;
- leaders du secteur privé;
- personnalités des milieux académiques;
- personnalités diplomatiques;
- autres personnalités de la société civile et figures publiques concernées, y compris certains représentants des médias.

(ii) Un séminaire à l'intention des cadres des secteurs public et privé

Ce séminaire de trois jours sera organisé à l'intention du personnel technique de toutes les administrations et les institutions du secteur privé intéressés par les accords de l'OMC.

Il s'adressera également aux entreprises de commerce extérieur. Le séminaire traitera notamment de l'impact des accords du cycle de l'Uruguay sur les entreprises Béninoises. Il sera organisé après l'achèvement de l'étude prévue dans le cadre du Produit 2.2.

c) Ateliers techniques spécialisés

Une série d'ateliers spécialisés (4 à 5), de deux à trois jours chacun, sera organisée à l'intention des personnes intéressées par les sujets respectifs. Certains seront animés par les formateurs nationaux ayant bénéficié de la formation prodiguée dans le cadre du Projet avec l'appui de spécialistes de l'OMC, de la CNUCED et du CCI. Dans ce cadre l'OMC apportera son appui en envoyant cinq de ses experts pour les ateliers de formation spécialisée, relatifs aux questions douanières, barrières techniques au commerce, règles relatives à la concurrence, produits agricoles et textiles. Les ateliers techniques spécialisés traiteront de questions spécifiques au Bénin, à l'aide des éléments de l'étude d'impact, mentionnée sous D.2 ci-dessous, ainsi que des données rassemblées dans le cadre de la matrice de produits et marchés qui sera élaborée sous l'activité E.1.a. de l'objectif de diversification des produits et des marchés.

Les ateliers spécialisés seront choisis parmi les thèmes suivants:

- Barrières techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires, contrôle et certification de la qualité, emballage et marquage/étiquetage à l'exportation;
- Propriété intellectuelle, marques commerciales;
- Valeur en douane, règles d'origine, inspection avant expédition, licences d'importation, régimes d'exportation;
- Intégration régionale;
- Agriculture, textiles;
- Services;
- Diversification des exportations et développement des produits à l'exportation (à la lumière de la matrice des produits et marchés);
- Règles relatives à la Concurrence, Antidumping, mesures de sauvegarde, subventions, commerce d'Etat, marchés publics, etc.;
- Commerce et transports internationaux.

D. RESULTATS ET ACTIVITES RELATIFS AU DEUXIEME OBJECTIF

Assistance dans la mise en conformité de la législation nationale avec les règles du système du commerce multilatéral et appui pour la conception de stratégies visant à tirer le meilleur avantage des opportunités découlant de la mise en oeuvre des accords du cycle de l'Uruguay.

1. Produit 2.1: Ajustement du cadre législatif et réglementaire du commerce extérieur

L'adhésion du Bénin à l'OMC nécessite la mise en conformité des textes et lois nationales régissant les nombreux secteurs touchant au commerce extérieur avec les dispositions des accords du Cycle d'Uruguay. A cet effet, le Projet devra aider le Bénin dans l'ajustement de ses lois, règlements et procédures.

L'assistance de l'OMC portera sur:

- l'aide à l'établissement des notifications qui incombent à ce pays au titre de son accession à l'OMC. Cette assistance pourrait prendre diverses formes en particulier la fourniture d'un manuel spécifique destiné à l'établissement des notifications requises par les différents accords; l'envoi d'une mission d'information chargée de fournir les explications et les éléments techniques relatifs aux notifications attendues aux différents ministères concernés;
- la fourniture d'avis techniques concernant la mise en oeuvre des accords en particulier sur la base d'exemples tirés de pays présentant des profils similaires;
- des missions d'évaluation concernant tout problème relatif à la révision ou l'établissement d'une législation nationale conforme aux dispositions de l'OMC;

- des missions visant à permettre aux autorités nationales d'établir une législation nationale, y compris en proposant notamment des modèles-types qui pourraient être adaptés aux spécificités du Bénin.

2. Produit 2.2: évaluation des effets du nouveau Système commercial multilatéral sur l'économie et le commerce extérieur du Bénin

Une étude prospective sera menée pour évaluer les effets probables de la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay round sur l'économie béninoise. L'étude de l'impact des accords du Cycle d'Uruguay permettra de donner un caractère concret et spécifique aux séminaires de formation et d'information visés ci-dessus. Elle sera le point de départ de la formulation d'une stratégie nationale de développement du commerce extérieur, ensemble avec les éléments de la matrice produits - marchés qui sera établie sous E.1.a.

L'étude d'impact illustrera en termes concrets les conséquences attendues de l'érosion des préférences tarifaires et de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés traditionnels et potentiels intéressés par les produits du Bénin. La même étude passera en revue, dans ces marchés, les conditions d'importation des produits béninois exportables, y compris les barrières techniques au commerce, les considérations de qualité et de concurrence. Elle permettra de procéder à des projections pour les différents sous-secteurs et jettera les bases des stratégies sectorielles. Elle indiquera également les lignes directrices d'une action d'amélioration de la compétitivité à l'exportation, en termes de qualité et de prix. Elle sera réalisée avec le concours d'une équipe d'experts nationaux qui bénéficiera de l'appui d'experts de la CNUCED et du CCI.

Les résultats de l'étude seront présentés et discutés lors du symposium national sur la promotion des exportations envisagé sous 3.2.d.

3. Produit 2.3: contribution à l'amélioration des stratégies de développement du commerce extérieur

La CNUCED fournira des services consultatifs pour:

- l'audit du cadre actuel de la politique commerciale du Bénin et l'identification des contraintes et des exigences pertinentes;
- l'analyse des implications de l'Uruguay Round pour les opportunités commerciales du pays;
- la définition de stratégies pour l'expansion commerciale du pays: Ces stratégies viseront à consolider l'ouverture économique du pays et à concrétiser les politiques macro-économiques (prix, taux de change approprié). Elles contribueront à améliorer l'environnement des affaires et de l'investissement par notamment une politique technologique et d'innovations, et un cadre réglementaire pertinent sur le plan économique.

Ces activités devraient capitaliser sur l'inventaire des lois et règlements applicables aux affaires qui doit être réalisé, en vue d'analyser la conformité de ces lois et règlements avec les accords internationaux. Les nouvelles dispositions et propositions, qui devront en outre, prendre en compte les traités sous-régionaux (UEMOA, OHADA, CEDEAO, etc.) devront aboutir à la formulation de:

Politique et stratégies commerciales, ayant pour objectif de rendre plus propice l'environnement des affaires dans le pays.

Facilitation du commerce: avec une attention spéciale pour un système de remboursement de la TVA à l'exportation et de drawback sur les droits et taxes douanières, applicable aux produits d'exportation.

E. RESULTATS ET ACTIVITES RELATIFS AU TROISIEME OBJECTIF

Contribution à l'amélioration de la connaissance des marchés d'exportation du Bénin et renforcement de la position compétitive de ses entreprises exportatrices.

1. Produit 3.1: Identification des potentiels d'échanges et de développement des exportations dans le contexte de la globalisation des marchés mondiaux

a) Matrice des produits et des marchés d'intérêt pour le Bénin

Parallèlement à l'étude de l'impact du SCM sur le commerce extérieur et l'économie béninoise (voir D.2 ci-dessus), une matrice de produits et marchés sera élaborée, afin de déterminer les potentiels de diversification des produits et des marchés à l'exportation au Bénin, dans le contexte de libéralisation et de globalisation des marchés. La méthodologie récemment développée au CCI et visant à identifier les forces dynamiques et les avantages comparatifs des pays en développement, sera suivie, en utilisant les statistiques nationales et les données de production actuelles et projetées, en plus des "statistiques-miroir" de la base de données Comtrade.

Activités

- Sélection de l'équipe technique pour l'élaboration de la matrice produits-marchés parmi des cadres du CBCE, du CNEX et d'associations professionnelles sélectionnées;
- Adoption des termes de référence de l'étude;
- Conseils méthodologiques par un consultant international du CCI;
- Réalisation de la matrice produits-marchés;

b) Etude du potentiel des produits exportables du Bénin

Sur la base de la matrice produits - marchés, une étude du potentiel d'exportation sera réalisée par le CBCE, en collaboration avec le CNEX, la CCIB, les départements ministériels et les représentants des associations professionnelles ou des entreprises concernées. La participation de ces dernières se ferait sur la base d'une contribution aux coûts. L'étude permettra d'analyser les perspectives réelles de compétitivité des secteurs de production, produit par produit et d'identifier les goulets d'étranglement ainsi que les entraves techniques et autres qu'il conviendra de traiter.

Activités

- Sélection de l'équipe de chercheurs pour la réalisation de l'étude de potentiel, parmi le personnel du CBCE, du CNEX et des entreprises concernées;
- Adoption des termes de référence de l'étude;
- Conseils méthodologiques par un consultant du CCI;
- Réalisation de l'étude de potentiel des produits exportables du Bénin.

c) Etudes des marchés extérieurs d'intérêt pour le Bénin

La même matrice sera utilisée pour sélectionner une série d'études de marchés à effectuer sur documents ou à travers des visites sur le terrain. Ces études qui seront réalisées sous forme de monographies de marchés passeront en revue, dans les marchés-cibles, les conditions d'importation des produits béninois exportables, ainsi que les barrières techniques au commerce, les considérations de qualité et de concurrence, etc. Elles tiendront notamment compte des conditions améliorées d'accès aux marchés, introduites par l'application des accords du Cycle d'Uruguay. Elles seront réalisées avec l'appui des services du CCI.

Activités

- Conseils méthodologiques par des consultants spécialisés du CCI;
- Réalisation de quatre études de marchés, au moins, dans les sous-secteurs de:
 - Textiles;
 - Graines oléagineuses, huiles végétales et dérivés;
 - Produits de l'artisanat;
 - Fruits et légumes frais et produits de l'horticulture;
 - Conserves et produits agro-alimentaires.

d) Etude du potentiel d'exportation de services

Une seconde matrice produits-marchés devrait être élaborée déterminant, à partir de données nationales et internationales, les services importés et exportés par le Bénin. Sur la base de cette matrice, une étude du potentiel d'exportation sera réalisée par une équipe réunissant des techniciens du CBCE, du CNEX et des départements ministériels compétents. Cette équipe aura à estimer les potentiels de développement du pays dans les sous-secteurs des services suivants:

- transport et transit;
- consultation et gestion des entreprises;
- ingénierie rurale;
- sous-traitance informatique (en français et en anglais);
- tourisme culturel et de découverte;
- congrès et meetings internationaux et sous-régionaux.

Des entreprises éventuellement intéressées par ces secteurs pourraient participer à cette étude, sur la base d'une contribution aux coûts à envisager. L'étude permettra d'analyser les perspectives réelles de compétitivité des sous-secteurs de services, et d'identifier les goulets d'étranglement ainsi que les entraves techniques et autres qu'il faudra lever, pour favoriser le développement de ces activités.

Activités

- Sélection de l'équipe de chercheurs pour la réalisation de l'étude de potentiel;
- Adoption des termes de référence de l'étude;
- Conseils méthodologiques par des consultants spécialisés du CCI;
- Réalisation de l'étude de potentiel des services exportables du Bénin.

La CNUCED, dans le cadre du programme coordonné d'assistance à l'Afrique dans le domaine des services (programme CAPAS) aidera à développer les capacités nationales d'analyse et de décision dans le domaine de la politique des services. Ce programme vise également à assurer une meilleure perception entre les réformes internes et le processus de libéralisation engagé dans le cadre des accords sur le commerce des services. CAPAS réalisera une analyse sur l'identification des potentiels de développement et d'échange de services. Dans le cadre de ce programme, sont analysées les politiques de développement et de promotion des exportations des services. En outre, une assistance sera apportée à la préparation des négociations pour l'an 2000 dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services. Cette analyse bénéficiera de la contribution inscrite dans le cadre du programme CAPAS ainsi que des apports financiers inscrits au présent projet.

En outre, la CNUCED contribuera par l'assistance:

- aux négociations sur les services dans le cadre de l'OMC: négociations sectorielles en cours, future grande négociation globale envisagée dans le cadre de l'Article XIX.1 de l'Accord général sur le commerce des services;
- à satisfaire à l'article 3 de l'Accord général sur le commerce des services en ce qui concerne les points d'information à établir conformément à l'article 3 de cet accord;
- à la formulation de plans d'action et de développement sectoriels dans les services.

2. Produit 3.2: Conception de stratégies de développement des exportations

Trois axes stratégiques seront prospectés:

- Stratégie nationale d'exportation, y compris le diagnostic et la réforme du dispositif institutionnel;
- Stratégie de promotion des échanges sous-régionaux;
- Stratégies sectorielles pour les secteurs prioritaires.

a) Stratégie nationale de développement des exportations du Bénin

A l'aide des données ainsi collectées sur l'offre potentielle et la demande prévisible des marchés extérieurs, une proposition de Stratégie nationale de développement du commerce extérieur, sera formulée. Cette stratégie passera en revue le dispositif institutionnel de promotion des exportations ainsi que les secteurs présentant des avantages comparatifs pour le pays, tel qu'identifiés sous E.1 et indiquera une démarche à prendre, qui tiendra compte de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés traditionnels et nouveaux pouvant être ciblés par les produits du Bénin, ainsi que de l'évolution attendue des productions exportables. La proposition de stratégie nationale comprendra des projections pour les différents sous-secteurs, y compris les services, qui serviront de base à la formulation de stratégies sectorielles. Elle indiquera également les lignes directrices d'une action d'amélioration de la compétitivité à l'exportation, en termes de qualité et de prix. Une large consultation sera effectuée à cet effet avec les départements techniques et les associations professionnelles concernées.

Activités

- Sélection de l'équipe d'experts nationaux et internationaux pour la conception de la stratégie;
- Adoption des termes de référence de l'étude de formulation de la Stratégie;
- Conseils méthodologiques par un consultant du CCI;
- Elaboration de la Stratégie nationale de développement des exportations

b) Stratégies sectorielles de développement des secteurs prioritaires à l'exportation

Les Stratégies sectorielles seront développées en collaboration avec les associations professionnelles, qui seront aidées à l'occasion pour former une capacité propre d'analyse et de conception de stratégies promotionnelles de leurs groupes de produits respectifs. Les stratégies sectorielles porteront sur cinq groupes de produits (quatre groupes de marchandises et un groupe de services). Des fiches de projet de développement des sous-secteurs d'intérêt seront proposées aussi bien pour l'exportation de biens que pour l'exportation de services.

Activités

- Sélection des équipes d'experts nationaux et internationaux pour la conception des stratégies sectorielles;
- Adoption des termes de référence des études de formulation de stratégies sectorielles;
- Conseils méthodologiques par des conseillers du CCI et formation en cours d'emploi du personnel de contrepartie.
- Elaboration des stratégies sectorielles, pour:

Exportations de biens, quatre parmi les groupes suivants:

- Textiles
- Graines oléagineuses, huiles végétales et dérivés
- Produits de l'artisanat
- Fruits et légumes frais et produits de l'horticulture
- Conserves et produits agro-alimentaires.

Exportations de services, un parmi les groupes suivants:

- Ingénierie rurale, construction et activités connexes
- Tourisme culturel et de découverte, congrès et meetings
- Transport et transit
- Elaboration des fiches de projets sectorielles, pour les mêmes sous-secteurs.

c) Stratégie de développement des échanges sous-régionaux du Bénin

Par rapport aux objectifs globaux et sectoriels de développement des exportations béninoises, une démarche et des objectifs spécifiques pour le développement des échanges sous-régionaux du Bénin sera proposée, prenant en considération les avantages comparatifs du pays dans la sous-région et le dynamisme qui caractérise l'économie nationale par rapport aux pays voisins de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le volet d'exportation de services sera ici aussi particulièrement considéré.

Activités

- Sélection des équipes d'experts nationaux et internationaux pour la conception de la stratégie de développement des échanges sous-régionaux;
- Adoption des termes de référence des études de formulation de stratégies;
- Conseils méthodologiques par un conseiller du CCI;
- Elaboration de la stratégie de développement des échanges sous-régionaux.

d) Symposium national sur le développement des exportations du Bénin

La proposition de stratégie sera examinée dans le cadre d'un Symposium national sur l'exportation au cours duquel seront également présentés les résultats de l'étude sur les effets des accords du système commercial multilatéral sur l'économie et le commerce extérieur du Bénin.

Activités

- Logistique du symposium et préparatifs techniques et administratifs;
- Contribution à l'animation technique par des conseillers du CCI.

3. Produit 3.3: Mise en place de Services coordonnés d'information économique et commerciale

Parmi les outils de base de la compétitivité à mettre à la disposition des entreprises de commerce extérieur au Bénin, l'information économique et commerciale revêt un intérêt particulier. Dans ce cadre et outre le renforcement des dispositifs actuels de production et dissémination de l'information économique et commerciales, le Projet aidera à la mise en opération de l'Observatoire des Opportunités d'Affaires dont la création a été décidée par le Gouvernement.

- a) Etude de faisabilité de Services coordonnés d'information économique et commerciale et de mise en oeuvre de l'Observatoire des Opportunités

L'Observatoire des Opportunités sera une banque d'informations et de données économiques au service de tout investisseur ou promoteur qui souhaite développer des affaires dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie et des mines au Bénin.

A ce titre, l'Observatoire des Opportunités sera chargé de:

- assurer la collecte et la diffusion des informations relatives aux projets économiques en quête de financement et aux opportunités intérieures et extérieures en matière d'échanges commerciaux;
- faciliter aux opérateurs économiques l'accès aux informations utiles à la prise des décisions à caractère économique;
- aider tout opérateur économique à identifier les opportunités d'affaires en rapport avec ses possibilités de financement et à les traduire en projet d'investissement;
- organiser et favoriser les contacts d'affaires entre les différents promoteurs économiques;
- informer les milieux d'affaires béninois sur toutes mesures susceptibles d'affecter l'évolution des activités des échanges et des tendances des marchés;
- informer les milieux d'affaires béninois sur toutes mesures pouvant affecter leurs activités, notamment l'évolution des échanges, les tendances des marchés.

Une évaluation des besoins en information commerciale sera effectuée et des services coordonnés d'information seront proposés, répertoriant les divers producteurs et distributeurs d'information économiques, statistiques et commerciales à l'échelle nationale et sous-régionale. Le but sera de réaliser des économies d'échelle sur les investissements, notamment en matière de production des informations et d'exploitation des données. Les Services en question seront basés sur une exploitation commerciale des informations, impliquant, à terme, des entreprises privées dans cette exploitation. A l'évidence, il ne sera pas possible de rentabiliser totalement ces services en un premier temps. Il pourrait être possible, cependant, de combiner la gestion du système d'information économique et commerciale avec des activités de publicité, de fourniture d'accès à Internet et d'autres prestations payantes de communication pour les PME. Ainsi, une certaine rentabilité pourrait être atteinte.

L'étude devrait déterminer les conditions dans lesquelles l'exploitation pourrait être optimisée et la manière dont les ressources des producteurs, distributeurs et consommateurs d'information pourraient contribuer au bon fonctionnement de ces services. Outre la faisabilité d'un réseau national de collecte et de dissémination des divers types d'information dont ont besoin les entreprises de commerce extérieur et les intervenants dans le processus de développement du commerce du Bénin, l'étude couvrira les modalités de mise en oeuvre de l'Observatoire des Opportunités d'Affaires. Celui-ci aura pour vocation essentielle de centraliser l'information d'origine domestique sur les opportunités d'exportations de produits et de services, ainsi que sur les possibilités d'investissement dans le pays. Il indiquera les différentes idées de projet disponibles, ainsi que les procédures requises ou encore les avantages comparatifs et incitations offertes aux investisseurs extérieurs et nationaux.

Activités

- Adoption des termes de référence de l'étude de faisabilité du système à l'information et de mise en oeuvre de l'Observatoire;
 - Constitution de l'équipe de l'étude (CBCE, Chambre de commerce, CNEX, Observatoire des Opportunités);
 - Conseils méthodologiques par un consultant CCI;
 - Elaboration des enquêtes par l'équipe;
 - Finalisation de l'étude de faisabilité avec l'appui du consultant du CCI.
- b) Atelier sur l'information économique et commerciale au Bénin

Au terme de l'étude de faisabilité, un atelier sera organisé sur "l'information économique, commerciale et d'investissement orienté vers l'exportation au Bénin", à l'intention des producteurs, distributeurs et consommateurs d'information. Participeront à cet atelier les administrations publiques et les entreprises au titre de producteurs et de consommateurs d'information, ainsi que le CBCE, la Chambre de commerce, le CNEX, les associations professionnelles, l'Observatoire nationale des Opportunités et autres intermédiaires d'information privés, y compris les fournisseurs d'accès à Internet.

Activités

- Préparation technique;
 - Animation de l'atelier par l'équipe d'étude et l'appui d'un Consultant du CCI;
 - Adoption des règles de fonctionnement du Système d'information commerciale et de modalités pratiques de mise en oeuvre de l'Observatoire national des Opportunités.
- c) Mise en place des Services coordonnés d'information économique et commerciale

Le Projet facilitera la mise à niveau des différentes composantes du Système, par la fourniture de données, l'organisation des échanges de données pendant une période expérimentale, ainsi que par la connexion aux bases de données internationales. Les interventions porteront notamment sur:

- Composante CBCE;
- Composante Chambre de commerce;
- Composante CNEX;
- Composante Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat;
- Composante Observatoire des Opportunités d'Affaires.

Le Projet dotera l'Observatoire des Opportunités d'Affaires des équipements informatiques adéquats, en vue de l'exploitation des bases de données à mettre sur pied. Il fournira les services consultatifs nécessaires à l'organisation du travail de l'Observatoire et à la formation de ses cadres qui seront désignés par le Gouvernement et le secteur privé.

Activités

- Conseil technique au sein des composantes du Système;
- Fourniture de données;
- Fourniture d'équipements informatiques à l'Observatoire des Opportunités d'Affaires;
- Facilitation de la connexion aux bases de données internationales (Internet).

4. Produit 3.4: Adaptation et réalisation d'un manuel "Les clés de l'exportation"

Le CCI a développé le concept de base d'un manuel générique sur les "clés de l'exportation" adaptable au contexte national: cet outil est mis à la disposition des entreprises exportatrices ou qui veulent le devenir. Il fournit un ensemble d'informations indispensables à travers la réponse à quelque 100 questions qui se posent de manière régulière et fréquente au responsable de la PME exportatrice pour la conduite et l'organisation de ses activités d'exportations. Les réponses apportées sont complétées par les références pertinentes sur les sources additionnelles d'informations.

L'assistance technique fournie par le CCI permettra d'assurer l'adaptation nationale de la version générique du Manuel avec la réalisation d'un manuel spécifique au pays. La mise en oeuvre est effectuée en partenariat avec une organisation nationale de contrepartie qui s'engage à co-parrainer la réalisation de la version adaptée.

Activités:

- Conseils pour la préparation du Manuel "Les clés de l'exportation":
Mission et contribution d'un consultant spécialisé pour encadrer l'équipe retenue par l'organisme national de contrepartie qui est responsable de l'exécution de la séquence d'adaptation nationale du Manuel.
- Réalisation du Manuel "Les Clés de l'Exportation":
L'adaptation nationale sera menée avec l'appui technique du CCI par la structure de réalisation contractante. L'organisation de contrepartie est responsable des procédures de réalisation en accord avec les termes de la convention contractée avec le CCI. Cet organisme bénéficiera du produit de la vente de cette publication. La structure de réalisation préparera le manuscrit du texte de la publication sur la base des procédures de réalisation.
- Organisation de la distribution du Manuel "Les Clés de l'Exportation":
La distribution et la vente du Manuel se fera selon les termes de la Convention signée entre l'organisme national de contrepartie et le CCI. Les recettes obtenues de la vente reviennent à l'organisme de contrepartie qui devra couvrir les coûts de préparation, d'impression et de mise à jour ultérieure éventuelle.

5. Produit 3.5: Facilitation d'un meilleur accès au financement des exportations

Le projet aidera à faciliter l'accès des entreprises (béninoises/burkinabé/ivoiriennes) au préfinancement de leurs activités d'exportation, à travers d'une part, la mise à leur disposition d'un manuel sur l'approche des banques et la réalisation, en collaboration avec les autorités monétaires et de crédit nationales, ainsi que de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD, et d'autre part, la réalisation d'une étude sur le financement des exportations.

a) Adaptation et réalisation d'un manuel "Comment approcher les banques?"

Le CCI a réalisé à l'intention des entreprises d'exportation des pays en développement, un prototype de manuel sur l'approche des banques, dans le contexte de leurs besoins de financement à l'exportation. Ce manuel passe en revue les instruments de financement normalement disponibles à l'entreprise exportatrice et les conditions devant prévaloir dans l'approche des banques commerciales, en vue d'instruire un dossier de crédit à l'exportation. Dans le cadre de ce projet, il s'agira de mettre à la disposition des entreprises béninoises le manuel en question dans une version adaptée au contexte de la zone CFA en général et au Bénin en particulier.

Il s'agira de traduire le manuel de l'anglais et de l'adapter au contexte national. A cet effet, et afin de réaliser des économies d'échelle, la traduction du prototype de manuel et son adaptation aux

conditions locales pourrait être réalisée de commun accord entre les organisations concernées au Bénin, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, en une version régionale pour la zone CFA, qui tienne compte des similitudes de situation dans cette zone monétaire, où les règlements du crédit sont identiques.

Une équipe de consultants des pays concernés sera sélectionnée sous la responsabilité d'organisations d'encadrement à désigner de commun accord entre le CCI et les autorités des pays couverts par le Programme Intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique pour le suivi des accords du Cycle d'Uruguay. L'équipe de consultants, qui travaillera en relation avec la BCEAO et l'UEMOA, ainsi qu'avec les banques commerciales dans les pays en question, aura pour attribution de traduire le manuel et d'y introduire les éléments spécifiques qui le rendraient utilisable par les entreprises béninoises, burkinabé et ivoiriennes. Il sera également utile pour les autres pays de la zone CFA et constituera un travail conjoint pouvant rentrer dans la collaboration entre ces pays membres de l'UEMOA. Le parrainage et le soutien de cette organisation sera recherché, notamment en vue de faire le lien avec l'étude mentionnée ci-après.

Le projet supportera les coûts de la traduction, de l'adaptation et de la diffusion. Le manuel sera vendu aux entreprises par les organisations d'encadrement des entreprises d'exportation dans les pays concernés. Le produit de la vente servira à consolider leurs ressources respectives, selon une formule à agréer entre le CCI et les autorités intéressées.

Activités:

- Etablissement des relations de collaboration avec l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD;
 - Sélection du sous-traitant pour la traduction du prototype générique du Manuel sur l'approche des banques (de l'anglais au français).;
 - Traduction du manuel générique;
 - Sélection de l'équipe de consultants ivoirien, béninois et burkinabé pour la mise au point des éléments spécifiques sur leurs pays respectifs à incorporer dans le Manuel (possibilité d'élargir le travail de la zone CFA);
 - Contrat de sous-traitance pour la réalisation du manuel "Comment approcher les banques?", version nationale ou régionale;
 - Diffusion du manuel.
- b) Etude sur le financement des exportations

Cette étude passera en revue les schémas et facilités mis à la disposition des entreprises d'exportation pour l'accès au crédit dans les pays de la zone UEMOA en général et dans les pays couverts par le Programme Intégré en particulier: Bénin, Burkina Faso et Côte d'Ivoire.

Une analyse des besoins de financement des entreprises d'exportation sera effectuée. Elle étudiera les conditions dans lesquelles ces entreprises ont ou n'ont pas accès au crédit à l'exportation. A la lumière des rapprochements entre les besoins et facilités disponibles, une synthèse sera élaborée et des recommandations formulées pour la mise sur pied, à l'échelon régional ou dans chacun des pays de la zone, des mécanismes idoines pour faciliter l'accès des entreprises exportatrices au crédit à l'exportation pré- et post-expédition, afin de consolider leurs outils de compétition sur les marchés internationaux. L'étude et les recommandations qui en découleront, tiendront compte de tous les travaux en cours dans la sous-région sur le sujet et les thèmes connexes, effectués ou en cours par la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et autres organisations bi- et multilatérales.

L'étude sera effectuée par des consultants nationaux aidés par un consultant international du CCI.

Activités

- Sélection du consultant national ou de l'équipe de consultants pour la zone UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire);
 - Réalisation de l'étude sur le financement des exportations.
- c) Atelier sous-régional sur le financement des exportations

Les conclusions et recommandations de l'étude ci-dessus seront proposées et discutées dans le cadre d'un atelier sous-régional, à organiser sous l'égide de l'UEMOA, regroupant les responsables des secteurs publics et privés concernés par la question. Le Projet supportera la participation de trois personnes à cet atelier et contribuera à ses frais d'organisation.

Activités

- Sélection des participants en collaboration avec les autorités nationales, de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD;
- Préparation de l'atelier;
- Tenue de l'atelier;
- Edition d'un rapport avec les recommandations de l'atelier basées ou tenant compte sur les recommandations de l'étude.

6. Produit 3.6: Renforcement de la capacité nationale de développement des produits et des marchés

A travers l'assistance antérieure fournie par le CCI, une certaine capacité existe, au niveau du CBCE et de la Chambre de commerce dans le domaine du développement des produits et des marchés. Le Projet aidera à rétablir les relations de collaboration entre ces institutions et les entreprises en matière de recherche de marchés et de développement/adaptation des produits exportables. Les interventions prendront la forme de consultations spécialisées et de formation en cours d'emploi pour l'orientation des cadres spécialisés sur ce sujet.

Dans le cadre de la facilitation des rencontres entre exportateurs et importateurs, le CBCE sera aidé dans l'organisation de deux missions commerciales. Participeront à ces deux missions des exportateurs de produits non traditionnels, sur la base d'une formule de partage de coûts qui devra être mise au point.

- a) Formation en cours d'emploi en matière de développement des produits et des marchés

Activités

- Missions de consultants spécialisés dans les produits et les secteurs suivants, selon la demande des entreprises exportatrices choisies:
 - . Textiles
 - . Graines oléagineuses, huiles végétales et dérivés
 - . Produits de l'artisanat
 - . Fruits et légumes frais et produits de l'horticulture
 - . Conserves et produits agro-alimentaires.

b) Mission commerciale vers des pays sélectionnés de l'UEMOA et de la CEDEAO

La première mission visera à introduire des produits béninois, notamment manufacturés, sur les marchés de la sous-région. Ces produits seront sélectionnés sur la base des données comprises dans la matrice des produits - marchés élaborée sous E.1.a. La mission sera soutenue par l'organisation d'une exposition itinérante d'échantillons.

Activités

- Préparation de la mission commerciale vers la sous-région;
- Réalisation de la mission commerciale.

c) Mission commerciale vers des marchés nouveaux

Une autre mission sera entreprise vers de nouveaux marchés en Afrique du Nord et au Moyen-Orient avec des produits non traditionnels, à sélectionner à la lumière des études de marché qui seront menées sous l'activité 3.1.c. Cette mission commerciale sera synchronisée avec la tenue de manifestations commerciales spécialisées, dans la mesure du possible.

Activités

- Préparation de la mission commerciale vers les régions ciblées;
- Réalisation de la mission commerciale.

7. Produit 3.7: Contribution à la formation des cadres et conception d'un programme de travail dans le domaine de la qualité

Afin d'aider à la mise en place de systèmes de gestion de la qualité au sein des entreprises et des institutions d'assistance à celles-ci, le Projet aidera à la mise en opération de l'Organisme national de normalisation, par la formation des cadres et la conception d'un programme de travail à moyen terme.

a) Tour d'orientation pour des cadres formateurs en matière de gestion de la qualité dans les entreprises

Cette activité vise à montrer aux cadres de la structure nationale de gestion de la qualité quelques expériences d'autres pays en développement en matière de promotion de la qualité des produits exportables. Participeront au tour d'orientation deux cadres du département en charge de la qualité et de la métrologie et deux cadres formateurs d'entreprises en matière de gestion de la qualité.

Activités

- Organisation matérielle du tour d'orientation par la Section qualité du CCI;
 - Réalisation et suivi du tour d'orientation.
- b) Mise en opération des points d'information sur les barrières techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que sur l'emballage à l'exportation

La Direction chargée de la qualité et de la métrologie au Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat devra recevoir une assistance en vue d'établir une capacité de gestion du point d'information, prévu par l'accord sur les barrières techniques au commerce et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Une capacité équivalente doit permettre de suivre les activités pertinentes pour le Bénin dans d'autres pays au profit des exportateurs béninois.

Activités

- Mission de conseil à l'intention du Point d'information sur les barrières techniques au commerce et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.
- c) Constitution d'une Base d'information sur les normes et les exigences de qualité des produits exportables du Bénin

Cette activité sera effectuée en relation avec la mise en place de Services coordonnés d'information économique et commerciale, visée sous E.3 ci-dessus.

Activités

- Souscription à des publications techniques de l'ISO;
 - Souscription à des publications techniques de l'ORAN;
 - Souscription à des publications techniques du CCI;
 - Fonds documentaire sur les questions de qualité dans les accords du SCM.
- d) Séminaire national sur la gestion de la qualité des produits exportables

Un séminaire national sur les pratiques de la gestion et du contrôle de la qualité des produits exportables dans l'entreprise sera organisé à Cotonou. Il comprendra des exercices d'audit de la qualité et des études de cas sur la rentabilité des contrôles de qualité, dans des secteurs sélectionnés (produits alimentaires, textiles, etc.). Il ciblera les cadres techniques de production et de commercialisation des produits béninois. Cette activité tiendra compte des opérations en cours avec l'aide de la coopération extérieure.

Activités

- Logistique du séminaire national;
- Personnes ressources pour l'animation du séminaire technique, avec l'appui de spécialistes du CCI et des formateurs nationaux.

V. APPORTS ET GESTION DU PROJET

A. STRATEGIE DU PROJET

L'approche du projet pour la mise en place d'une capacité nationale et pour tirer avantage du système de commerce multilatéral s'appuie sur les trois principales priorités suivantes:

- Capacité au niveau national pour la compréhension des règles du système de commerce multilatéral et la gestion de la participation du Bénin dans l'OMC;
- Renforcement des principales institutions d'appui au commerce et d'encadrement des entreprises en vue de formuler et de mettre en oeuvre des stratégies sectorielles et nationales basées sur les avantages comparatifs du pays;
- Appui à des institutions sélectionnées d'encadrement des entreprises et mise en place des outils relatifs au système de commerce multilatéral en vue de les doter de la capacité appropriée d'assistance aux entreprises exportatrices.

Le projet mettra en oeuvre les priorités indiquées à travers:

- la mise sur pied ou l'appui à un comité interinstitutionnel national qui prendra en charge, organisera et coordonnera les questions relatives à la mise en oeuvre et au suivi des accords de l'OMC par le pays;
- l'établissement ou le renforcement d'un réseau national de formateurs, d'experts et d'animateurs qui assurera le suivi des questions relatives au système de commerce multilatéral. Quelque 15 à 20 généralistes et cinq à dix formateurs/animateurs spécialisés seront formés pour expliquer et interpréter les règles du système du commerce multilatéral. Ils seront chargés de mieux disséminer l'information et de prodiguer des conseils aux utilisateurs du système commercial multilatéral. Pour renforcer leur maîtrise des questions relatives au SCM, les personnes ressources nationales ainsi constituées en réseau seront liées à d'autres réseaux nationaux similaires dans la sous région et dans le monde au moyen d'un Forum électronique de discussion et d'un réseau global d'échange de matériel de formation: la Bourse des cas;
- l'établissement des centres de référence qui fourniront l'information pertinente sur les règles du commerce international et sur les opportunités nouvelles d'accès amélioré aux marchés d'exportation, ainsi qu'un appui institutionnel direct aux organisations du secteur privé et aux entreprises. Les centres de référence seront renforcés par les personnes ressources du réseau national lequel, à son tour, soutiendra le comité interinstitutionnel;
- l'assistance qui sera apportée pour la formulation de politiques commerciales, à la mise en conformité des lois nationales avec les engagements du pays comme membre de l'OMC et la conception de stratégies d'exportation, y compris des schémas de financement à l'exportation.

Au niveau de la communauté des affaires, le projet assistera les entreprises exportatrices des secteurs public et privé et leur institutions d'encadrement à accéder aux outils de compétitivité de base tels que:

- la capacité à formuler et exécuter des stratégies de développement à l'exportation qui se fondent sur une identification appropriée à moyen et long termes, des avantages comparatifs, des potentialités nouvelles ainsi que de leurs forces et faiblesses dans la compétition sur les marchés internationaux;
- un système d'information économique et commerciale efficace incluant les centres de référence sur le commerce multilatéral et d'autres composantes spécialisées qui fournit une information pertinente, pratique et utile à la bonne gestion des exportations.
- une meilleure prise en charge de la gestion de la qualité qui sera réalisée au moyen de la formation de personnes ressources chargées du contrôle de la qualité et des normes ainsi que celles en charge de la mise en opération des points d'information officiels sur les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires sur l'emballage et l'étiquetage pour l'exportation.

En plus de faciliter l'accès aux outils de compétitivité et leur maîtrise, le projet assistera à la réalisation d'actions de marketing international au profit des entreprises exportatrices, telles que:

- l'identification de groupes de produits présentant un potentiel d'exportation à long terme, ainsi qu'une meilleure connaissance des possibilités de commercialisation et des conditions d'accès aux marchés;
- la définition de stratégies sectorielles d'exportation et de programmes de marketing à l'exportation spécifiques pour les entreprises; et
- l'établissement et le maintien de contacts commerciaux efficaces au niveau régional et international.

Toutes les activités du projet seront coordonnées avec les projets d'assistance technique en cours dans le pays, en mettant les attentes du secteur privé et des autorités gouvernementales au coeur des préoccupations du projet. Celui-ci bénéficiera d'autres initiatives en cours de mise en oeuvre et les complétera en vue d'en renforcer l'impact.

B. GESTION ET COORDINATION DU PROJET

1. Gestion des activités du projet par le CCI, la CNUCED et l'OMC

a) Gestion du projet sur le terrain

Pour la gestion des projets des huit pays couverts par le programme intégré, l'OMC, la CNUCED et le CCI affecteront deux coordinateurs régionaux, conseillers techniques principaux, pour assurer la gestion des projets pour deux groupes de pays. Les deux experts résidents seront postés respectivement en:

- Afrique de l'Ouest (pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana);
- Afrique de l'Est (pour le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda);
- les activités du projet pour la Tunisie seront gérées directement depuis Genève par les services des trois institutions.

Le Coordinateur régional dans chaque sous-région assurera la gestion et la coordination des apports fournis par les institutions de Genève en étroite coordination avec les bureaux du PNUD dans les pays.

Chaque coordinateur régional agira en qualité de conseiller technique principal et apportera une contribution technique importante dans les activités du projet, notamment celles touchant à la politique commerciale. Le conseiller fournira également des conseils pour la formulation de stratégies et la réalisation d'études; il participera dans les activités de formation et certains séminaires et ateliers comme modérateur. En outre, le conseiller régional fournira l'appui technique aux consultants selon ses qualifications et expérience du terrain. Le conseiller régional sera membre du comité de pilotage décrit sous 2.(a) ci-dessous. En outre, des sous-contrats seront passés avec des "facilitateurs" nationaux, dont la supervision sera assurée par le coordinateur régional. Des ressources seront prévues dans le budget du projet (ligne budgétaire 11.01 du budget du CCI) pour couvrir en partie le coût du coordinateur régional ainsi que les autres dépenses de coordination; l'ensemble est partagé avec les autres projets dans la région et est placé sous l'autorité et la responsabilité du coordinateur régional.

b) Coordination du projet à Genève

Des administrateurs principaux et des assistants seront affectés au CCI et la CNUCED pour la gestion de l'exécution du programme intégré. Les trois institutions de Genève tiendront régulièrement des réunions de coordination en vue d'assurer la cohésion, la complémentarité et la synergie avec leurs programmes respectifs de coopération technique.

2. La gestion locale et l'exécution nationale des activités

a) Comité national de pilotage

Les activités du projet au Bénin seront coordonnées par un Comité national de pilotage, qui sera formé dès l'adoption et la signature du projet. Le comité sera placé sous l'autorité d'un haut responsable du Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme (MCAT) qui sera désigné avec

un remplaçant. Le responsable du Ministère coordonnera toutes les activités relatives à l'OMC. Le comité de pilotage aura la composition suivante:

- pour le compte du Gouvernement:
 - Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme;
 - Centre béninois de commerce extérieur (CBCE).
- pour le compte du secteur privé:
 - Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCIB);
 - Conseil national pour l'exportation (CNEX).
- pour le compte des institutions d'exécution du projet (OMC, CNUCED et CCI):
 - Coordonnateur régional/conseiller technique principal en charge de la mise en oeuvre du projet.
- pour le compte des pays donateurs et partenaires de développement:
 - Pays donateurs représentés dans le pays;
 - PNUD;
 - Banque mondiale; et
 - d'autres parties intéressées pourront participer au Comité national de pilotage selon les besoins afin d'assurer une intégration maximum des activités de ce projet avec celles des projets d'assistance technique en cours dans le pays.

b) Sous-contractant local pour l'appui des activités du projet

Un sous-contractant (compagnie privée ou institution para-publique) sera engagé pour prendre en charge les questions administratives et de logistique afférentes aux activités du projet. Il agira comme interface entre, d'une part, les contreparties locales (service gouvernementaux, institutions du secteur privé et entreprises), et, d'autre part, les organisations d'exécution (CCI, CNUCED, OMC) et leur conseiller régional. Les termes de référence détaillés seront élaborés pour préciser les tâches du sous-contractant local.

c) Points focaux pour la mise en oeuvre de l'exécution technique

Pour l'exécution régulière des activités, les organisations suivantes seront responsables de la coordination des apports et des ressources mises à disposition par les contreparties:

- pour les objectifs 1 et 2 (capacités nationale et adaptation des règles loi et procédures commerciales): le point focal responsable au Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme assurerait la coordination des activités;
- pour l'objectif 3 (renforcement de la base d'exportation du Bénin): le CBCE, la Chambre de commerce et le CNEX coordonneront la préparation et la mise en oeuvre des activités en association avec d'autres organisations professionnelles. Un comité de liaison formé par le CBCE, la Chambre de commerce et le CNEX sera constitué pour mettre en oeuvre et coordonner les activités relevant de cet objectif. Plus spécifiquement, pour la gestion de l'information commerciale, une association à but non lucratif sera constituée comme indiqué dans le texte du document de projet, pour piloter le système et établir les méthodologies et protocole de gestion appropriés.

Le sous-contractant local assurera la liaison parmi ces organisations et le coordonnateur régional.

3. Activités au profit des entreprises exportatrices

Des formateurs du secteur privé seront recrutés pour assurer les activités de formation sur une base de partage de coûts. La participation des entreprises dans les missions commerciales et les études de marchés sera organisée sur une base similaire. Dans une étape ultérieure l'information commerciale sera traitée sur une base commerciale.

4. Coordination des activités du projet avec d'autres assistances techniques en cours

L'exécution du projet sera coordonnée avec les activités d'autres projets de coopération technique actuellement entrepris par le CCI, la CNUCED et l'OMC ainsi que par d'autres donateurs et organisations internationales. Des détails sont fournis dans le document. Des adaptations et ajustements seront réalisés quand la nécessité s'en fera sentir.

Le Comité national de pilotage en charge de la coordination et du suivi sur le terrain prendra des initiatives et recommandera aux autorités gouvernementales les mesures appropriées pour intégrer les activités de ce projet avec celles d'autres projets en cours, mis en oeuvre par les organisations bilatérales et internationales et d'améliorer les synergies en vue d'optimiser l'impact pour le pays.

5. Mise en oeuvre des projets et séquençage des activités

Le document de projet décrit les activités du projet qui seront entreprises pour atteindre les objectifs fixés. Plusieurs activités sont étroitement liées et leur efficacité dépend de l'organisation appropriée de leur séquentiel d'exécution. Des indications sont fournies dans le document de projet sur les relations entre ces activités. L'ordre d'exécution des activités sera affiné ultérieurement dans le plan de mise en oeuvre qui sera élaboré au moment du démarrage des activités.

Les activités devant suivre une séquence particulière sont les suivantes:

Le produit 1.1 (renforcement du comité interinstitutionnel) est la base pour de nombreuses activités mais sera également amélioré lorsque d'autres activités sont réalisées, telles que celles prévues dans le produit 1.2 (assistance à l'administration des douanes), les produits 1.3 (centres de références), 1.4 capacité nationale de formation) et 1.5 (dissémination de l'information). Les centres de références (produit 1.3) auront un rôle primordial à jouer dans la sensibilisation des responsables et, d'une manière générale du public, sur des sujets importants en appuyant le renforcement de la capacité de négociation. Les centres de référence seront renforcés, en même temps que le réseau national de formateurs et experts (produit 1.4), lesquels contribuent au succès réel des activités du projet d'une manière générale.

L'adaptation des lois et règles (produit 2.1) sera achevée avec succès quand le produit 2.3 (connaissance des sujets de politique commerciale) est réalisé. L'étude de l'impact des accords de l'OMC sur l'économie nationale (produit 2) constituera le matériel de base pour le symposium national (activité 3.2.(d)) et l'information constituée pour la formulation de stratégies d'exportations sectorielles et nationales (produit 3.2). Pour ce dernier point, une condition préalable est la réalisation rapprochée du produit 3.1 (identification des potentialités à l'exportation). L'établissement d'un système coordonné d'information commerciale (produit 3.3) sera une condition préalable pour la mise en opération effective du pôle commercial prévu par ailleurs. Le système d'information commerciale et le pôle commercial contribueront ensemble à améliorer l'accès aux opportunités d'affaires sur les marchés extérieurs aux entreprises exportatrices.

Par ailleurs, le plan de mise en oeuvre consolidé comportera une information détaillée sur le calendrier d'exécution et les ressources humaines et financières qui seront mobilisées pour entreprendre les activités du projet. Sur le terrain, l'adaptation du contenu des activités et du calendrier pourrait être nécessaire pour renforcer leur impact. Dans ce cas, des amendements

appropriés seront introduits dans le plan de mise en oeuvre en coopération étroite avec les autorités gouvernementales et les trois institutions d'exécution.

C. APPORTS PAR LES PARTENAIRES AU PROJET

1. Contribution des organisations d'exécution et de la communauté des pays donateurs

Les ressources financières requises pour l'exécution de ce projet seront fournies par les donateurs dans le cadre d'un Fonds commun d'affectation spéciale, établi à Genève au niveau des organisations d'exécution. Ce fonds commun d'affectation spéciale recueillera les contributions qui seront allouées pour financer aussi bien les activités pour un pays donné selon les priorités respectives des donateurs, que l'ensemble des activités du programme intégré, y inclus la formulation future de projets pour d'autres pays africains.

Le Fonds commun d'affectation spéciale sera géré par un Groupe de pilotage constitué par tous les partenaires concernés.

2. Contributions du Gouvernement

Outre les ressources humaines requises qui seront affectées aux activités du projet, le Gouvernement allouera, sur une base annuelle, les ressources financières nécessaires pour couvrir les charges récurrentes résultant de la mise en oeuvre des diverses activités. Le détail sur la nature de ces charges récurrentes est fourni dans la matrice suivante. Le coût de ces charges relève des autorités de chaque pays selon les pratiques budgétaires et la disponibilité des ressources.

Néanmoins, le Gouvernement devra allouer un niveau suffisant de ressources pour assurer l'exécution normale des activités, comme la logistique, le transport, les per diem des formateurs et la participation des responsables dans des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays, qui ne sont pas à la charge du projet.

3. Contributions du secteur privé

Dans plusieurs cas, les entreprises participant aux activités du projet devront contribuer au financement de ces activités. Le partage des coûts sera établi sur deux principes:

- lorsque les entreprises tirent un avantage direct des activités du projet, il leur sera demandé de contribuer aux coûts afin de permettre d'élargir le bénéfice de ces activités à un nombre maximum d'entreprises;
- les entreprises payeront une partie des coûts d'intervention du projet afin d'assurer leur "appropriation" du projet et de les mettre en position d'attendre de la part des organisations d'exécution et des intervenants nationaux des services d'un niveau de qualité élevé.

Les apports des partenaires au projet sont récapitulés dans la matrice suivante.

ALLOCATION DE RESSOURCES POUR LA REALISATION DU PROJET

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
<u>1ER OBJECTIF</u> Mise en place d'une capacité nationale de connaissance du système de commerce multilatéral basée sur les changements intervenus a la suite des Accords du cycle d'Uruguay			
1.1 Assistance institutionnelle	<p>OMC Fourniture documentation et services consultatifs au point focal officiel</p> <p>CNUCED Mise en place d'un Comité national de facilitation du commerce et des transports (1 m/t)</p> <p>CNUCED/CCI Fourniture de documentation; Conseiller régional; Missions officielles</p>	Charges récurrentes	
1.2 Assistance à l'administration des douanes	CNUCED Expert douanier (1 m/t) Expert technique (1 m/t) Conseiller juridique (1 m/t) Voyages d'études à Lomé (3)	Charges récurrentes	
1.3 Capacité nationale de formation en matière de formation en matière de Système commercial multilatéral	Charges récurrentes		
a. Formation de formateurs: Cours de Genève	<p>OMC Prise en charge de 2 participants béninois y compris leur transport et per diem pendant 3 semaines</p> <p>CNUCED/CCI Prise en charge de 4 participants béninois y compris leur transport et per diem pendant 3 semaines</p>	Charges récurrentes Personnel de contrepartie	

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>		<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
b. Inventaire des besoins de formation liés à la mise en oeuvre des accords du cycle d'Uruguay	CCI CNUCED	Conseiller régional Consultant international (0.75m/t) Mission Agence	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
c. Formation de formateurs au plan national	CCI CNUCED	Conseiller régional Consultant international (1m/t) Consultants nationaux (3m/t) Formation de groupe Mission agence	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
d. Institutions de formation	OMC/CNUCED/CCI	Forfait matériel didactique et documentation	Charges récurrentes	
e. Forum de discussion	CCI	Documentation Sous-contrats	Charges récurrentes	Charges récurrentes
f. Echange d'expérience au niveau sous-régional	CCI CNUCED	Formation de groupe Consultant international (2 x 0.25m/t) Conseil régional Mission Agence	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	
g. Participation à la Bourse des cas	CCI	Documentation	Charges récurrentes	
1.4 Implantation de Services de référence sur le Système commercial multilatéral				
a. Service de référence à usage officiel	OMC CNUCED/CCI	Matériel informatique, documentation, connexion Internet Forfait matériel didactique et documentation Conseiller régional	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
b. Service de référence à l'usage de la communauté des affaires	CNUCED/CCI	Conseiller régional Documentation diverse et de référence Equipement informatique Conseiller régional		Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie
c. Séminaire de formation des documentalistes des Services de référence	CCI	Consultant international (3 m/t) Consultant national (0.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>		<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
1.5 Connaissance et compréhension du Système commercial multilatéral				
a. Information à destination des médias et du public	OMC	Forfait documentation	Charges récurrentes	Charges récurrentes
b. Séminaires généraux à l'intention des décisionnaires et cadres	OMC CNUCED CCI	3 personnes pour 2 séminaires Personnes ressources: 2 semaines de mission, 2 séminaires Conseiller régional Consultant/animateur national (0.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie
c. Ateliers techniques spécialisés	OMC CNUCED CCI	5 experts pour ateliers relatifs aux questions douanières, barrières techniques au commerce, règles relatives à la concurrence, produits agricoles et textiles 3 personnes ressources pour 3 des 8 séminaires Alternativement, consultants/animateurs, 3 des 8 thèmes des séminaires proposés (0.75 m/t) Formation de groupe Conseiller régional Consultant nationaux (1.5 m/t) Documentation	Charges récurrentes . Logistique des ateliers . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie
<u>2EME OBJECTIF</u> Assistance dans la mise en conformité de la législation nationale avec les règles du système du commerce multilatéral et appui pour la conception de stratégies visant à tirer le meilleur avantage des opportunités découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle de l'Uruguay				

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>		<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
2.1 Ajustement du cadre législatif et réglementaire du commerce extérieur	OMC CNUCED	Mission évaluation relative à révision ou établissement d'une législation nationale et actions éventuelles relatives à la mise en place d'une législation. Fourniture documentation relative aux notifications. Fourniture de modèles-types de législation. Services consultatifs: - Audit du cadre actuel de la politique commerciale 1 m/t - Définition de stratégies pour l'expansion du commerce extérieur du pays 1 m/t Total: 2 m/t	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	
2.2 Evaluation des effets du nouveau système commercial multilatéral sur l'économie et le commerce extérieur du Bénin	CNUCED CCI	Personnes ressources (1 m/t) Consultant national CCI (1 m/t) Consultant international (0.75 m/t) Consultant national (1 m/t) Forfait analyses statistiques Mission officielle	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie
2.3 Contribution à l'amélioration des stratégies de développement du commerce extérieur	CNUCED CCI	Consultant international Consultant international (0.25 m/t) Consultant national (0.25 m/t)		
<u>3EME OBJECTIF</u>				
Contribution a l'amélioration de la connaissance des marches d'exportation du Bénin et renforcement de la position compétitive de ses entreprises exportatrices				
3.1 Identification des potentiels d'échanges et de développement des exportations, dans le contexte de la globalisation des marchés mondiaux				

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
a. Matrice des produits et des marchés d'intérêt pour le Bénin	CCI Conseiller régional Forfait analyses statistiques	Charges récurrentes . Données	Charges récurrentes . Données
b. Etude du potentiel des produits exportables du Bénin	CCI Conseiller régional Consultant national (2 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des missions . Données . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique des missions . Données . Personnel de contrepartie
c. Etudes des marchés extérieurs pour quatre groupes de marchandises	CCI Conseiller régional Consultants internationaux (2 m/t) Forfait analyse et production de monographies marchés Consultants nationaux (4 m/t) Analyses, documentation	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie . Participation aux coûts
d. Etude du potentiel d'exportation de services du Bénin	CNUCED Consultant (2 m/t) CCI Conseiller régional Consultant international (0.5 m/t) Consultant national (1 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
3.2 Conception de stratégies de développement des exportations			
a. Stratégies de développement des exportations du Bénin	CNUCED Services consultatifs (1 m/t) Consultant national (1 m/t) CCI Conseiller régional Consultant international (0.5 m/t) Consultant national (0.5 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
b. Cinq stratégies sectorielles de développement des secteurs prioritaires à l'exportation (biens et services)	CCI Conseiller régional Consultant international (1.25 m/t) Consultants nationaux (1.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>		<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
c. Stratégie de développement des échanges sous-régionaux du Bénin	CNUCED CCI	Services consultatifs (0.5 m/t) Conseiller régional Consultant international (0,75 m/t) Consultant national (1 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des missions . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes
d. Symposium national sur le développement des exportations du Bénin	CNUCED CCI	Personne ressource: voyage et per diem Conseiller régional Consultant international (0.25 m/t) Consultants nationaux (1.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique du symposium . Participation des locaux	Charges récurrentes
3.3 Mise en place de Services coordonnés d'information économique et commerciale				
a. Etude de faisabilité pour des services coordonnés d'information économique et commerciale	CCI	Conseiller régional Consultant international (0.5 m/t) Consultant national (1m/t)	Charges récurrentes . Logistique de l'étude . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique de l'étude . Personnel de contrepartie
b. Atelier national sur l'information économique et commerciale	CNUCED CCI	Personne ressource: voyage et per diem Conseiller régional Consultant international (0.25 m/t) Consultant national (0.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique de l'atelier . Participation locale	Charges récurrentes . Logistique de l'atelier . Participation locale
c. Mise en place des Services coordonnés d'information économique et commerciale et de l'observatoire des opportunités d'affaires	CNUCED CCI	Services consultatifs (0.5 m/t) Forfait documentation et base de données Consultant national (3 m/t) Forfait documentation et bases de données	Charges récurrentes . Equipements . Personnel de contrepartie . Logistique des missions	Charges récurrentes . Equipements . Personnel de contrepartie . Logistique des missions
3.4 Conception et édition du Manuel "Clés de l'exportation".				

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
a. Conseils pour la préparation du Manuel	CCI Conseiller principal Consultant international: (0.5 m/t) Consultant national (0.5 m/t)	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition
b. Réalisation du Manuel	Sous-traitance Consultant international (0.5 m/t) Sous-traitance	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition
c. Organisation de la distribution du Manuel	Documentation	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition	Charges récurrentes . Logistique . Participation à la préparation à l'impression et à l'édition . Recettes de la vente du Manuel
3.5 Facilitation d'un meilleur accès au financement des exportations			
a. Adaptation et réalisation d'un manuel "Comment approcher les banques"	Consultant international CCI (0.3 m/t) Consultants nationaux (1 m/t) Missions officielles Sous-traitance (traduction) et réalisation	Charges récurrentes . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Personnel de contrepartie
b. Etude sur le financement des exportations	Consultant international CCI (0.3 m/t) Consultants nationaux (1 m/t)	Charges récurrentes . Logistique de l'étude . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique de l'étude . Personnel de contrepartie
c. Atelier sous-régional sur le financement des exportations	Consultant international CCI (0.3 m/t) Consultants nationaux (1 m/t) Mission officielle Conseiller régional	Charges récurrentes . Logistique de l'atelier . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique de l'atelier . Personnel de contrepartie
3.6 Renforcement de la capacité nationale de développement des produits et des marchés			

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
a. Formation en cours d'emploi en matière de développement des produits et des marchés (séminaires)	CCI Conseiller régional Consultant/animateur international (0.25 m/t)	Charges récurrentes . Logistique des séminaires . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Logistique des séminaires . Personnel de contrepartie
b. Mission commerciale vers des pays sélectionnés de l'UEMOA et de la CEDEAO	CCI Conseiller régional Consultant national (1 m/t) Formation de groupe: transport et DSA pour 2 représentants des institutions et 8 représentants des entreprises (2/3 des coûts)	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Participation: 1/3 des coûts . Logistique . Personnel de contrepartie
c. Mission commerciale vers des marchés nouveaux	CCI Conseiller régional Consultant national (1 m/t) Formation de groupe: transport et DSA pour 2 représentants des institutions et 8 représentants des entreprises (2/3 des coûts)	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Participation: 1/3 des coûts . Logistique . Personnel de contrepartie
3.7 Contribution à la formation des cadres et conception d'un programme de travail dans le domaine de la qualité			
a. Tour d'orientation pour des cadres formateurs en matière de gestion de la qualité dans les entreprises	CCI Consultant international (0.3 m/t) Formation de groupe: DSA et transport pour 4 personnes pendant 10 jours	Charges récurrentes . Logistique . Personnel de contrepartie	Charges récurrentes . Participation: 1/3 des coûts . Logistique . Personnel de contrepartie
b. Mise en opération du Point d'information sur les barrières techniques au commerce	CCI Consultant international (0.5 m/t) Documentation Equipement	Charges récurrentes	Charges récurrentes . Participation: 1/3 des coûts . Logistique . Personnel de contrepartie
c. Constitution d'une base d'information sur les normes des produits exportables du Bénin	CCI Forfait base de données (Sous-contrat)	Charges récurrentes . Données	Charges récurrentes . Données

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC /CNUCED /CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
d. Séminaire national sur la gestion de la qualité des produits exportables	CCI Consultant/animateur international (0.25 m/t)	Charges récurrentes <ul style="list-style-type: none"> . Logistique . Personnel de contrepartie 	Charges récurrentes <ul style="list-style-type: none"> . Participation 1/3 des coûts

COORDINATION DU PROJET /APPUI ADMINISTRATIF

<u>Tâches</u>	<u>Apports OMC/CNUCED/CCI</u>	<u>Apports Gouvernement</u>	<u>Apports Entreprises et Institutions</u>
Coordination (conseiller principal)	CCI Conseiller Régional Appui administratif Evaluation	Charges récurrentes <ul style="list-style-type: none"> . Appui logistique . Personnel de contrepartie 	Charges récurrentes <ul style="list-style-type: none"> . Appui logistique . Personnel de contrepartie

VI. CRITERES DE PERFORMANCE ET RISQUES

A. CRITERES DE SUCCES

1. Objectif 1: Mise en place d'une capacité nationale de connaissance et de gestion du système de commerce multilatéral basée sur les changements intervenus à la suite des accords de l'OMC

a) Produit 1.1: assistance institutionnelle

L'adoption de plans de travail annuels et leur exécution indiquera le niveau de succès de l'assistance fournie au comité technique inter-ministériel. La fourniture régulière d'information et de publications aux institutions des secteurs public et privé par le point focal du Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme, serait également un indicateur de succès. En effet, ces institutions devront fournir l'information aux entreprises exportatrices et engager avec elles un échange de points de vue régulier pour refléter leur intérêt dans la position officielle du Bénin dans le cadre de négociations commerciales l'OMC. La conformité des engagements du pays avec les notifications de l'OMC serait également un critère d'une compréhension améliorée des obligations découlant de la mise en oeuvre des accords de l'OMC.

b) Produit 1.2: assistance à l'administration des douanes

L'application adéquate de la méthode de valorisation en douane de l'OMC au lieu de la méthode d'évaluation de Bruxelles, à la fin de la période transitoire, serait un critère de succès pour l'assistance fournie dans le cadre de ce produit. On pourra également mesurer la pertinence des conseils techniques fournis par l'OMC et la CNUCED pour le Bénin à travers une implication accrue de l'administration nationale des douanes dans les groupes de travail du comité de l'OMC et de son sous-comité dans l'organisation mondiale des douanes.

c) Produit 1.3: renforcement de la capacité nationale de formation en matière de système commercial multilatéral

L'efficacité et la réussite des activités du projet dans la mise en place d'une capacité nationale efficace de suivi et de mise en oeuvre des différents engagements dans le cadre de l'OMC pourra être mesuré par:

- l'existence et la disponibilité d'un corps de formateurs/animateurs généralistes et spécialisés dans le domaine du système de commerce multilatéral qui auront bénéficié des activités de formation, soit directement auprès de l'OMC, de la CNUCED et du CCI, soit localement. A la fin du projet, 15 à 20 formateurs/animateurs généralistes et 5 à 10 formateurs/animateurs spécialisés sélectionnés auront été formés parmi les institutions et organisations publiques et privées concernées par la mise en oeuvre des accords de l'OMC auront bénéficié des apports de ce produit.
- le niveau d'implication des ressources et capacités locales par les institutions béninoises dans le traitement et la gestion de la participation du pays dans la mise en oeuvre des accords de l'OMC.
- l'insertion des thèmes relatifs au système commercial multilatéral dans les programmes de formation des institutions supérieures de formation telles que l'université du Bénin.

Le niveau atteint par le réseau national de formateurs et de spécialistes dans l'évaluation des besoins, le partage des tâches et la coordination des programmes pourra être vérifié au moyen d'interviews. La participation accrue des formateurs/animateurs béninois dans le Forum de

discussions créées dans le cadre de ce programme sera reflétée par la soumission d'au moins une étude de cas par année.

Le rapport annuel de performance du projet fera état de ces activités et de leur impact.

- d) Produit 1.4: implantation de services de référence sur le système commercial multilatéral

La mise en opération de deux services de référence sur le système commercial multilatéral pourra être vérifiée à travers la mise à disposition réelle auprès des sites choisis (MCAT et CBCE) de toute la documentation sur support écrit et électronique ainsi que des équipements requis pour son utilisation.

Le degré d'efficacité de personnes-ressources pour aider dans l'utilisation des services de référence pourra être mesurée par le nombre de demandes traitées et le degré de satisfaction des utilisateurs, notamment vis-à-vis de la promptitude des réponses à ces requêtes. Les rapports annuels des institutions abritant les services de référence ainsi que les rapports de performance du projet contiendront des indications sur le fonctionnement des services de référence.

- e) Produit 1.5: connaissance et compréhension du système commercial multilatéral

Outre les séminaires généraux que les institutions béninoises impliquées dans le projet prendront l'initiative d'organiser, le projet organisera une série de séminaires spécialisés à l'intention des divers utilisateurs du système commercial multilatéral. Le niveau et le nombre de participants à ces séminaires indiqueront l'importance accordée par les institutions et les entreprises. Ceci sera reflété dans les rapports annuels, le recueil d'articles de presse ainsi que vérifié à travers les interviews de participants.

2. Objectif 2: assistance dans la mise en conformité de la législation nationale avec les règles du système de commerce multilatéral et appui pour la conception de stratégies visant à tirer le meilleur avantage des opportunités découlant de la mise en oeuvre des accords du cycle de l'Uruguay

- a) Produit 2.1: ajustement du cadre législatif et réglementaire du commerce extérieur

La conformité de la législation nationale ayant trait au commerce avec les dispositions des accords de l'OMC qui entraîne l'amélioration de l'environnement des affaires serait un critère de mesure de performance du projet. En outre, ces résultats devraient permettre de faciliter les investissements directs étrangers, notamment ceux orientés vers l'exportation. L'interview de personnes de la communauté des affaires sera un critère d'évaluation de l'amélioration de l'environnement des affaires.

- b) Produit 2.2: Evaluation des effets du nouveau système commercial multilatéral sur l'économie et le commerce extérieur du Bénin

La pertinence de cette étude sera vérifiée par la disponibilité d'un document présentant une analyse circonstanciée, des conclusions et recommandations utiles pour les travaux qui seront ultérieurement entrepris sur la base de l'identification des opportunités commerciales et avantages comparatifs des secteurs d'exportation. Les activités subséquentes comprennent le symposium national, ainsi que divers travaux sur les stratégies de développement à l'exportation.

- c) **Produit 2.3: Contribution à l'amélioration des stratégies de développement du commerce extérieur**

La réalisation de ce résultat sera matérialisée par la disponibilité d'un rapport contenant un diagnostic de la situation et des recommandations précises quant au cadre macro-économique applicable au commerce extérieur du Bénin. L'amélioration consécutive de l'environnement des affaires dans le pays serait un résultat positif indirect des activités découlant de ce produit.

Aussi une articulation adéquate entre la politique commerciale et les stratégies de développement des exportations serait un des critères de vérification de l'impact des activités réalisées dans le cadre du second objectif.

3. **Objectif 3: Contribution à l'amélioration de la connaissance des marchés d'exportation du Bénin et renforcement de la position compétitive de ces entreprises**

L'impact recherché par la mise en oeuvre des activités dans le cadre de cet objectif est de faciliter aux entreprises exportatrices béninoises les actions de promotion et de diversification à l'exportation découlant des potentialités du pays et des opportunités offertes par les marchés internationaux pour les biens et services, suite à la mise en oeuvre des accords de l'OMC. Pour ce faire, la mise à leur disposition de services d'information, d'appuis techniques et de facilités permettrait de contribuer à la maîtrise des activités de développement des exportations.

- a) **Produit 3.1: identification des potentiels d'échanges et de développement des exportations dans le contexte de la globalisation des marchés mondiaux**

Ce résultat sera atteint:

- lorsque sera mis à la disposition des autorités et des entreprises un rapport contenant:
- . la matrice des produits et des marchés offrant des potentiels d'exportation pour le Bénin qui est nécessaire à la réalisation par la suite des études de potentiel;
- . une étude de ces potentiels par secteur d'activité réalisée sur la base de la matrice précédente;
- quatre études sectorielles (textiles, conserves et produits agro-alimentaires, huiles végétales, produits de l'artisanat) décrivant les caractéristiques des marchés-cibles pour ces secteurs;
- une étude similaire pour les potentialités du secteur des services;
- lorsque les rapports soumis auront été trouvés clairs et utiles pour l'élaboration des stratégies sectorielles et des plans de développement des exportations des entreprises ("Business Plans").

Par ailleurs, et pour le secteur des services, une meilleure compréhension de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) par les parties concernées sera un critère complémentaire du succès des activités du projet.

- b) **Produit 3.2: stratégie de développement des exportations**

Les données sur les potentialités de l'offre béninoise de produits et services offrant des avantages comparatifs à l'exportation ainsi que sur la demande des marchés-cibles devront servir à l'élaboration de stratégies appropriées aux plans national et sectoriel.

La mise à la disposition des autorités et des entreprises de ces rapports stratégiques et leur exploitation au cours du symposium à organiser seront des indicateurs de succès pour ces activités.

La validation des stratégies en question par les participants au symposium en sera un indicateur supplémentaire.

- c) Produit 3.3: mise en place de services coordonnés d'information économique et commerciale

A travers les activités prévues sous le produit, l'objectif est de mettre à la disposition des entreprises béninoises un système d'information commerciale répondant à leurs besoins de gestion à l'exportation. Les attentes des entreprises à cet égard seront précisées dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un tel système.

L'existence et l'efficacité du système seront matérialisées par les relations effectives de collaboration entre les divers distributeurs/fournisseurs d'information commerciale, ainsi que par l'adéquation entre les besoins des entreprises et la nature des informations fournies. Ces éléments seront établis à travers une brève enquête sur le terrain lors de l'évaluation du projet et dans les rapports périodiques de performance du projet.

En outre, l'utilisation des informations commerciales, techniques et réglementaires disponibles à travers les services de référence, les points d'information sur les obstacles techniques au commerce et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que d'autres facilités d'information, seront des instruments de vérification de la performance du projet. L'utilisation de ces facilités par les institutions publiques, les associations professionnelles et les entreprises, est un critère de succès. La définition d'une matrice produits/marchés pour les biens et les services, ainsi que la définition de plans sectoriels d'exportation accompagnés de programmes spécifiques d'appui pour des groupes de produits porteurs, mis à la disposition des institutions publiques et privées, sont des produits importants du projet. Le degré de mise en application des recommandations apportées dans le cadre des activités du projet est un indicateur de succès.

Cet objectif comporte des produits spécifiques aux aspects de la qualité qui seront ouverts au moyen d'informations pour les institutions et les entreprises. La mise en oeuvre de ces informations techniques par les opérateurs dans leurs opérations de commerce international est un autre critère de vérification pour le succès du projet dans ce domaine.

- d) Produit 3.4: adaptation et réalisation d'un manuel "Les clefs de l'exportation"

Le succès de ce produit auprès des entreprises pourra être vérifié au moyen d'une brève enquête auprès des utilisateurs du manuel, montrant la pertinence de l'outil pour répondre aux questions fréquemment posées par les entreprises dans le domaine de l'exportation en général et dans le contexte béninois en particulier.

En outre, le nombre de manuels "Les clés de l'exportation" vendus dans le pays est un critère supplémentaire de performance pour le succès de ce produit.

- e) Produit 3.5: facilitation d'un meilleur accès au financement des exportations

Le succès du manuel "Comment approcher les banques" sera vérifié également par le nombre de manuels vendus dans le pays. Son utilité pour les entreprises exportatrices et les institutions financières sera appréciée et évaluée d'une part dans les rapport annuels d'évaluation et d'autre part à travers les interviews.

L'adoption de l'étude sur les schémas de financement à l'exportation contenant des recommandations précises et pertinentes quant aux mesures à prendre au plan national et/ou régional sera le vérificateur du succès de ce produit.

- f) **Produit 3.6:** renforcement de la capacité nationale de développement des produits et des marchés

Une meilleure efficacité de la capacité nationale dans ce domaine sera vérifiée à travers une maîtrise accrue des cadres du CBCE, de la CCIB, du CNEX et des associations professionnelles, des techniques d'élaboration de stratégies et développement des exportations. La réalisation de ce produit sera établie à travers des interviews des cadres concernés lors de l'évaluation comme présentée dans les rapports périodiques de performance du projet.

- g) **Produit 3.7:** contribution à la formation des cadres et conception d'un programme de travail dans le domaine de la qualité

La mesure de ce produit se fera par:

- l'existence d'un programme de travail pour la structure de promotion et de contrôle de la qualité et l'allocation de ressources adéquates par les pouvoirs publics ou les partenaires de développement sur la base de ce programme de travail. Les rapports de performance du projet et l'évaluation feront le constat des réalisations dans ce domaine;
- une meilleure maîtrise des questions des cadres nationaux relatives à la qualité. Le séminaire national sur la gestion de la qualité des produits exportables contribuera à cette formation;
- une prise de conscience accrue des opérateurs (producteurs et exportateurs) de l'importance des mesures préventives et de contrôle de qualité dans la valorisation des produits exportés. Ces deux derniers facteurs seront constatés lors de l'évaluation du projet à travers des interviews avec les intéressés;
- l'existence et l'utilisation de la base d'information sur les normes et exigences de qualité mise à la disposition notamment des opérateurs économiques. Les rapports de performance du projet et l'évaluation finale apprécieront le degré de réalisation et d'impact et l'efficacité de ce produit.

B. RISQUES

L'impact de ce projet et la performance découlant de la mise en oeuvre des activités seraient affectés dans la mesure où l'engagement des partenaires béninois se trouvait être insuffisant, notamment au niveau de la mise à disposition des ressources financières et humaines de contrepartie nécessaires à la pérennité de certains produits du projet: services de références, services d'informations, etc. L'amélioration de l'environnement national pour les affaires serait également sérieusement obérée par la non disponibilité à moyen terme de ressources humaines et particulièrement les formateurs pour assurer des formations nationales ayant trait aux questions relatives au système multilatéral, ainsi que pour procéder aux ajustements du système législatif national.

Une sensibilisation et une prise de conscience insuffisantes par le secteur des affaires sur les défis et les opportunités résultant de la mise en oeuvre du système du commerce multilatéral pourraient réduire, sinon sérieusement affecter la mise en oeuvre des stratégies sectorielles de promotion et de diversification des exportations.

VII. RAPPORTS ET EVALUATION

Le Projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale par les trois agences d'exécution, en coordination avec le Gouvernement du Bénin et les institutions de contrepartie locales. Les leçons en seront tirées pour la mise en oeuvre de programmes similaires dans

d'autres pays ou pour une continuation éventuelle de l'assistance technique. L'évaluation à mi-parcours servira à corriger éventuellement l'approche du projet et à introduire des modifications dans les éléments du projet.

VIII. SUSPENSION OU FIN DE L'ASSISTANCE

Les organisations internationales coopérantes, moyennant une notification écrite, peuvent suspendre ou mettre fin à leur assistance dans le cadre du projet si elles établissent que la bonne marche du projet ou la réalisation de ses objectifs se trouverait compromise par des circonstances nouvelles ou des événements graves.

Dans la même notification ou dans une notification ultérieure, les organisations internationales coopérantes peuvent indiquer les conditions auxquelles elles sont disposées à reprendre leur assistance au projet. En pareil cas l'assistance restera suspendue jusqu'à ce que lesdites conditions soient réunies et acceptées par le Gouvernement.

IX. BUDGETS

A. BUDGET DES INTERVENTIONS DE L'OMC

	1998	1999	Total
Mission relative au suivi du programme de formation des formateurs	5'000	5'000	10'000
Formation de formateurs	20'000		20'000
Animation séminaire spécialisés/Actions mises en oeuvre législation	22'000	22'000	44'000
Documentation Ateliers spécialisés	500	500	1'000
Documentation pédagogique	2'000	2'000	4'000
Documentation point focal et pour référence			p.m.
Documentation pour l'information générale			p.m.
Frais divers	3'500	3'500	7'000
T O T A L	53'000	33'000	86'000

B. BUDGET DES INTERVENTIONS DE LA CNUCED

L/B	Articles	1998		1999		2000		Total	
		m/m	USD	m/m	USD	m/m	USD	m/m	USD
11.01	Conseiller Régional, CTP								
13.01	Support administratif								
15.01	Voyages projet								
16.01	Voyages officiels		18'000		6'000		6'000		30'000
16.02	Evaluation		10'000				10'000		20'000
17.01	Consultants nationaux	2.00	7'000	4.00	16'000	4.00	18'000	10.00	41'000
18.01	Consultants internationaux	4.00	56'000	4.00	56'000	3.00	42'000	11.00	154'000
21.01	Sous-traitance								0
32.01	Formation de groupe		22'300		22'500		10'500		55'300
33.01	Symposium National		3'500						3'500
41.01	Consomptibles, y incl. Documentation		3'600		1'300		1'200		6'100
42.01	Equipements non consomptibles				15'000				15'000
51.01	Maintenance				3'500		3'500		7'000
52.01	Rapports		1'000		1'000		1'000		3'000
53.01	Divers et réserves		3'733		3'656		2'844		10'233
	Sous-total		125'133		124'956		95'044		345'133
56.13	Frais de gestion		16'267		16'244		12'356		44'867
	Total	6.00	141'400	8.00	141'200	7.00	107'400	21.00	390'000

C. BUDGET DES INTERVENTIONS DU CCI

L/B	Articles	1998		1999		2000		Total	
		m/t	USD	m/t	USD	m/t	USD	m/t	USD
11.01	Conseiller Régional, CTP	2.50	30'000	3.00	37'800	2.25	29'768	7.75	97'568
13.01	Support administratif	5.00	5'000	6.00	6'300	4.50	4'961	15.50	16'261
15.01	Voyages personnel du projet		23'870		20'110		11'810		55'790
15.02	Voyages consultants du projet		53'430		77'377		6'560		137'367
16.01	Voyages officiels		7'000		7'000		2'000		16'000
16.02	Evaluation		6'700				6'800		13'500
17.01	Consultants nationaux	13.00	24'700	15.75	31'430	2.50	5'240	31.25	61'370
18.01	Consultants internationaux	5.55	54'945	6.60	69'300	1.30	14'820	13.45	139'065
21.01	Sous-traitance		23'000		23'000		6'000		52'000
32.01	Formation de groupe		22'500		81'090		8'400		111'990
33.01	Symposium National				2'500				2'500
41.01	Consomptibles,y incl. Documentation		11'700		4'700		2'700		19'100
42.01	Equipement non consomptibles		21'500		0		0		21'500
51.01	Maintenance		2'760		2'750		2'750		8'260
52.01	Rapports		1'900		2'100		2'300		6'300
53.01	Divers et réserves		12'987		16'401		4'741		34'129
	Sous-total		301'991		381'858		108'850		792'699
56.13	Frais de gestion		39'259		49'642		14'150		103'051
	Total	26.05	341'250	31.35	431'500	10.55	123'000	67.95	895'750

X. CALENDRIER DE REALISATION DES TACHES (par semestre)

(La séquence de réalisation des activités sera revue au début de l'exécution du projet)

Tâches	1998			1999				2000		
	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
Premier objectif										
MISE EN PLACE D'UNE CAPACITE NATIONALE DE CONNAISSANCE DU SYSTEME DE COMMERCE MULTILATERAL BASEE SUR LES CHANGEMENTS INTERVENUS A LA SUITE DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY										
1.1 Assistance institutionnelle	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
1.2 Assistance à l'administration des douanes	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
1.3 Capacité nationale de formation en matière de SYSTEME commercial multilatéral										
a. Formation de formateurs: Cours de Genève	xxxxx									
b. Inventaire des besoins de formation	xxxxx	xxxxx								
c. Formation de formateurs au plan national		xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx		
d. Institutions de formation	xxxxx	xxxxx								
e. Forum de discussion	xxxxx	xxxxx								
f. Echange d'expériences au niveau sous-régional	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
g. Participation à la Bourse des cas	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
1.4 Implantation de Services de référence sur le SYSTEME commercial multilatéral										
a. Service de référence à usage officiel	Fait 97									
b. Service de référence pour l'usage de la communauté des affaires	xxxxx									
c. Séminaire de formation des documentalistes	xxxxx									
1.5 Connaissance et compréhension du SYSTEME commercial multilatéral										
a. Information à destination des médias et du public	xxxxx									
b. Séminaires généraux	xxxxx									
c. Ateliers techniques spécialisés		xxxxx	xxxxx		xxxxx		xxxxx		xxxxx	

"xxxxx": activité pour le semestre indiqué.

Tâches	1998			1999				2000		
	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
<u>Deuxième objectif</u>										
ASSISTANCE DANS LA MISE EN CONFORMITE DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES REGLES DU SYSTEME DU COMMERCE MULTILATERAL ET APPUI POUR LA CONCEPTION DE STRATEGIES VISANT A TIRER LE MEILLEUR AVANTAGE DES OPPORTUNITES DECOULANT DE LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DU CYCLE DE L'URUGUAY. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA CAPACITE D'EXPORTATION DU BENIN.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx		
2.1 Ajustement du cadre législatif et réglementaire du commerce extérieur	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx						
2.2 Evaluation des effets du nouveau SYSTEME commercial multilatéral sur l'économie et le commerce extérieur du Bénin	xxxxx									
2.3 Contribution à l'amélioration des stratégies de développement du commerce extérieur	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx					
2.4 Principaux instruments juridiques internationaux relatifs au SCM reflétés dans la réglementation nationale du commerce extérieur										
a. Diagnostic de l'état actuel des adhésions										
b. Plan d'action			xxxxx	xxxxx						
c. Atelier sous régional					xxxxx					

"xxxxx": activité projetée pour le semestre indiqué.

Tâches	1998			1999				2000		
	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
Troisième objectif										
CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES MARCHES D'EXPORTATION DU BENIN ET RENFORCEMENT DE LA FONCTION COMPETITIVE DE SES ENTREPRISES EXPORTATRICES.										
3.1	Identification des potentiels d'échanges et de développement des exportations, dans le contexte de la globalisation des marchés mondiaux									
a.	Matrice des produits et des marchés d'intérêt pour le Bénin									
b.	xxxxx	Etude du potentiel des produits exportables du Bénin								
c.	xxxxx	xxxxx	Etudes des marchés extérieurs pour quatre groupes de marchandises							
d.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	Etude du potentiel d'exportation de services du Bénin						
3.2	Conception de stratégies de développement des exportations									
a.	Stratégie de développement des exportations du Bénin									
b.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	Stratégies sectorielles de développement des secteurs prioritaires à l'exportation (biens et services)					
c.	Stratégie de développement des échanges sous-régionaux du Bénin									
d.	Symposium national sur le développement des exportations									
3.3	Mise en place de Services coordonnés d'information économique et commerciale									
a.	xxxxx	Etude de faisabilité de Services coordonnés d'information économique et commerciale								
b.	Atelier national sur l'information économique et commerciale									
c.	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	Mise en place de Services coordonnés d'information économique et commerciale		

"xxxxx": activité pour le semestre indiqué.

Tâches		1998			1999				2000		
		II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III
3.4	Conception et édition du manuel "Les clés de l'exportation"										
	a. Conseils méthodologiques		xxxxx								
	b. Réalisation du Guide			xxxxx	xxxxx						
	c. Distribution du Guide					xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
3.5	Facilitation du financement à l'exportation										
	a. Adaptation et réalisation du manuel "Comment approcher les banques"		xxxxx	xxxxx	xxxxx						
	b. Etude sur les financement des exportations			xxxxx		xxxxx					
	c. Atelier sous-régional sur le financement des exportations										
3.6	Renforcement de la capacité nationale de développement des produits et des marchés										
	a. Formation en cours d'emploi en matière de développement des produits et des marchés	xxxxx	xxxxx								
	b. Mission commerciale vers des pays sélectionnés de l'UEMOA et de la CEDEAO			xxxxx							
	c. Mission commerciale vers des marchés nouveaux					xxxxx					
3.7	Contribution à la formation des cadres et conception d'un programme de travail dans le domaine de la qualité des produits exportables.										
	a. Tour d'orientation pour des cadres formateurs en qualité		xxxxx								
	b. Mise en opération des points d'information sur les barrières techniques au commerce		xxxxx	xxxxx	xxxxx						
	c. Constitution d'une base d'information sur les normes des produits exportables du Bénin		xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx	xxxxx
	d. Séminaire national sur la gestion de la qualité des produits exportables			xxxxx							

"xxxxx": activité projetée pour le semestre indiqué.